



## Assemblée générale

Distr. générale  
7 février 2013  
Français  
Original: espagnol

---

**Conseil des droits de l'homme**  
**Groupe de travail sur l'Examen périodique universel**  
**Seizième session**  
Genève, 22 avril-3 mai 2013

### **Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme\***

### **Cuba**

---

\* Le document est reproduit tel qu'il a été reçu. Son contenu n'implique aucune prise de position de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Méthode et consultations .....	1–2	3
II. Cadre juridique et institutionnel de la promotion et de la protection des droits de l’homme à Cuba .....	3–10	3
III. Promotion et protection des droits de l’homme à Cuba: progrès et difficultés .....	11–162	4
Droits des enfants.....	13–20	4
Jeunesse .....	21–25	5
Personnes âgées .....	26–28	6
Droits des personnes handicapées.....	29–36	6
Égalité des sexes et émancipation de la femme .....	37–44	7
Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.....	45–47	8
Droit à la santé .....	48–54	8
VIH/sida.....	55–57	9
Droit à l’éducation .....	58–70	9
Éducation des détenus.....	71–75	10
Accès des détenus aux services religieux.....	76	11
Droit à un logement convenable .....	77–82	11
Droit à une alimentation suffisante .....	83–90	12
Accès aux technologies de l’information et des communications (TIC).....	91–96	13
Peine de mort .....	97–99	13
Liberté de religion.....	100–102	14
Sécurité et protection sociales.....	103–107	14
Droits culturels.....	108–110	14
Liberté en matière d’orientation sexuelle et d’identité de genre .....	111–113	15
Bonnes pratiques en matière de prévention et d’atténuation des effets des catastrophes naturelles ayant des conséquences graves pour le pays.....	114–122	15
Coopération internationale dans le domaine de la santé .....	123–133	16
Coopération internationale dans le domaine de l’éducation.....	134–141	18
Droit à l’autodétermination.....	142–144	18
Coopération de Cuba avec les mécanismes des droits de l’homme de l’ONU.....	145–160	19
Renforcement du système des droits de l’homme des Nations Unies.....	161–162	20
IV. Priorités, obstacles et problèmes .....	163–164	21
V. Conclusions.....	165	22

## I. Méthode et consultations<sup>1</sup>

1. Le présent rapport couvre la période qui a suivi la soumission par Cuba de son premier rapport aux fins de l'Examen périodique universel<sup>2</sup>; il porte principalement sur les recommandations acceptées par le pays dans le cadre du premier cycle de l'Examen.

2. Le Ministère des relations extérieures a coordonné l'action du Groupe national qui a élaboré le projet de rapport<sup>3</sup> et s'est chargé de faciliter le suivi, par les institutions cubaines concernées, des recommandations formulées dans le cadre de l'Examen périodique universel. Le Groupe national a systématisé les informations et les statistiques reçues, et a organisé la concertation avec un grand nombre de parties intéressées, dont les organisations de la société civile.

## II. Cadre juridique et institutionnel de la promotion et de la protection des droits de l'homme à Cuba<sup>4</sup>

3. Parmi les principales améliorations apportées au cadre juridique et institutionnel depuis l'examen du rapport précédent de Cuba figure l'adoption, par l'Assemblée nationale du pouvoir populaire, des grandes orientations de politique économique et sociale. Ces orientations visent à assurer le progrès et l'avancement de la société cubaine, ainsi que son développement durable et l'amélioration de la qualité de vie des Cubains, et ont pour objectif l'avènement d'une société de plus en plus juste, libre, indépendante, solidaire et équitable, ainsi que la défense de l'indépendance et de la souveraineté du pays.

4. Dans le cadre de leurs compétences respectives, l'Assemblée nationale du pouvoir populaire, les Conseils d'État et des ministres ainsi que les organes de l'État œuvrent à l'édification d'un cadre juridique et institutionnel national qui, tout en étant porteur de modernisation du modèle économique, assure la pérennité des principes de justice sociale, d'égalité et de solidarité qui caractérisent la société cubaine.

5. Le pays a continué de renforcer le caractère démocratique de ses institutions par l'adoption de lois, de politiques et de programmes au caractère clairement populaire et participatif, en accord avec les aspirations les plus élevées du peuple.

6. De 2009 à 2012, le cadre juridique et institutionnel relatif aux droits de l'homme a encore été renforcé<sup>5</sup>. En février 2009, Cuba a ratifié la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, manifestant ainsi son engagement permanent en faveur de la protection des droits de l'homme<sup>6</sup>.

7. De nouvelles normes qui renforcent l'assise juridique des droits de l'homme ont été adoptées<sup>7</sup>. Il s'agit notamment des lois relatives à la distribution de terres en usufruit et d'une série de dispositions relatives à la sécurité sociale, à l'emploi, au logement et au travail indépendant. Le système juridique du pays a également progressé grâce à la mise en œuvre de modifications qui répondent aux besoins de la société cubaine<sup>8</sup>.

8. Parmi les dispositions juridiques adoptées récemment figurent les mesures d'adaptation de la politique migratoire instaurées par le décret-loi n° 302, adopté par le Conseil d'État le 11 octobre 2012. Ces mesures facilitent les relations avec la communauté cubaine de l'émigration et suppriment les restrictions précédemment imposées aux voyages à l'étranger, qui visaient à contrecarrer la constante manipulation de la question migratoire par les États-Unis.

9. Le système interinstitutionnel relatif aux droits de l'homme a également été renforcé<sup>9</sup>. L'objectif est notamment d'améliorer l'administration de la justice et, en particulier, de mieux assurer les garanties d'une procédure régulière, non seulement au procès mais aussi pendant toute la procédure, qui comprend également la phase préparatoire, c'est-à-dire l'instruction, grâce à un dialogue plus efficace entre l'accusé et son avocat<sup>10</sup>. Des améliorations ont également été apportées à la médiation judiciaire dans les affaires familiales et dans les relations économiques et professionnelles.

10. Ces mesures ont permis de renforcer la protection des droits de l'homme et la sécurité des citoyens dans le pays, contribuant ainsi à consolider la justice sociale. Dans le cadre de l'exercice de la volonté souveraine de son peuple, Cuba continuera d'améliorer son système de protection des droits de l'homme.

### **III. Promotion et protection des droits de l'homme à Cuba: progrès et difficultés**

11. Soucieuse de poursuivre ses progrès vers l'exercice le plus large possible, par tous, de tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales, Cuba a pris de nombreuses mesures et initiatives au cours des quatre dernières années<sup>11</sup>. Elle continue néanmoins de subir l'embargo que lui imposent les États-Unis depuis plus de cinquante ans et qui constitue une atteinte grave et systématique aux droits de l'homme du peuple cubain.

12. Selon les études réalisées ces dernières années, les citoyens éprouvent un sentiment de sécurité lié à la tranquillité et à l'ordre qui règnent dans le pays, ainsi qu'à la confiance du public dans la police et le système de justice pénale<sup>12</sup>. L'absence d'organisations criminelles concourt, elle aussi, à la réalisation effective des droits fondamentaux consacrés par la Constitution.

#### **Droits des enfants<sup>13</sup>**

13. De 2009 à 2011, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Ministère de la justice<sup>14</sup> et le Centre d'études sur la jeunesse ont réalisé la troisième étude nationale visant à faire mieux connaître leurs droits aux enfants et aux adolescents, dans le cadre du projet de vulgarisation des droits de l'enfance et de l'adolescence à Cuba.

14. Au cours de cette période, la radio<sup>15</sup>, la télévision, le cinéma ainsi que les autres médias ont été utilisés de manière plus efficace pour faire connaître les droits des enfants.

15. En matière d'éducation, le pays compte 1 102 crèches et autres structures où sont inscrits 134 110 enfants d'âge préscolaire, ce qui facilite la vie de 121 607 mères travailleuses.

16. Le pays s'est également doté d'un programme social reposant sur la communauté, destiné aux enfants d'âge préscolaire, qui s'appuie sur les possibilités qu'a chaque famille de stimuler le développement de ses enfants. Soixante-dix pour cent des enfants qui ne fréquentent pas des établissements préscolaires en bénéficient, soit au total 99,5 % des enfants de 0 à 6 ans.

17. Dans le domaine judiciaire, en mai 2012, la Cour suprême populaire a adopté l'instruction n° 216, qui permet de mieux protéger l'intérêt supérieur de l'enfant, question liée de près au rôle protecteur de la famille. Ainsi, le critère de l'âge prédéterminé, qui excluait certains enfants de l'audience, a été remplacé par une évaluation psychologique individuelle ou par l'établissement de tranches d'âge souples, le critère déterminant devenant la capacité de discernement et le degré de maturité de l'enfant ou de l'adolescent,

compte tenu de son intérêt supérieur et, en principe, de sa capacité de s'exprimer oralement de manière structurée<sup>16</sup>. Il a également été adopté de nouvelles modalités de la comparution des mineurs, qui contribuent à améliorer la qualité et l'efficacité de la justice<sup>17</sup>.

18. Entre 2009 et 2011, 19 371 mères d'enfants gravement handicapés ont bénéficié de la protection de la sécurité sociale, ce qui leur a permis de s'occuper personnellement de leurs enfants et de se consacrer exclusivement à cette tâche.

19. Le décret-loi n° 278 de 2010, relatif au régime spécial de sécurité sociale pour les travailleurs indépendants, définit la protection de la travailleuse indépendante enceinte, ainsi que les prestations de maternité auxquelles elle a droit.

20. Au cours de la période considérée, du matériel didactique et des documents d'information sur la prévention de l'exploitation sexuelle des mineurs ont été mis au point; de même, des séminaires consacrés à l'éducation sexuelle ont été organisés, ainsi que des séances de formation à l'intention des professionnels. On a également renforcé le service d'aide juridictionnelle aux victimes et aux membres de leur famille, et fourni un accompagnement institutionnel lors des procédures pénales, dans l'esprit des «Règles de Brasilia»<sup>18</sup>, adoptées par le système judiciaire cubain. Le Centre de protection de l'enfance et de l'adolescence du Ministère de l'intérieur et le Centre national d'éducation sexuelle ont renforcé leur coordination, avec l'appui de l'UNICEF.

## Jeunesse<sup>19</sup>

21. Une proposition de modification du Code de l'enfance et de la jeunesse est actuellement à l'étude<sup>20</sup>.

22. Des actions sont menées avec des jeunes en décrochage pour les ramener à l'école ou les réinsérer dans le monde du travail, et des mesures sont prises pour élargir et améliorer l'accès aux nouvelles technologies de l'information, renforcer la culture générale et encourager la lecture.

23. À la fin de 2010, Cuba comptait 2 947 695 jeunes et personnes de moins de 35 ans (26,2 % de la population), dont 74 % vivant en zone urbaine. Des mesures adoptées en septembre 2011 ont permis à 41 417 jeunes d'acquérir des terres en usufruit à des fins de production agricole. Ces jeunes représentent 26,1 % du nombre total des bénéficiaires.

24. Parmi les défis à relever, il faut répondre aux attentes des jeunes en ce qui concerne les études secondaires et supérieures puis les débouchés professionnels, améliorer la capacité des collectivités locales de gérer les problèmes des groupes à risque et accorder une attention prioritaire aux jeunes des zones rurales.

25. La consommation et le trafic de stupéfiants ne sont pas un problème social important à Cuba, grâce à l'action d'éducation et de prévention menée par l'État. Il n'existe à Cuba ni criminalité organisée ni bandes de jeunes délinquants. Pour préserver cette situation et empêcher que le fléau de la drogue ne touche la population et, plus spécialement, la jeunesse, la Commission nationale pour la prévention et le contrôle des stupéfiants mène une action didactique systématique et coordonnée, visant à sensibiliser les familles cubaines ainsi que les organisations de la jeunesse, et à encourager la société à participer davantage et plus efficacement à la poursuite de cet objectif.

## Personnes âgées<sup>21</sup>

26. La prise en charge des personnes âgées est une priorité sociale qui fait l'objet d'une action pluridisciplinaire et intersectorielle, dont l'objectif est de garantir la qualité de vie de cette catégorie de la population. Cuba fait partie des 50 pays qui ont la proportion de personnes de plus de 60 ans la plus élevée, grâce aux résultats positifs de sa politique de développement social et de droits de l'homme. L'espérance de vie à la naissance est en moyenne de 77,97 ans. En 2011, les personnes âgées représentaient 18,1 % de la population totale, soit un total de 2 038 453 habitants. Au cours des dix prochaines années, plus de 87 % des Cubains vivront au-delà de 60 ans.

27. Depuis 2009, l'action menée en faveur des personnes âgées s'inscrit dans trois sous-programmes, institutionnel<sup>22</sup>, hospitalier<sup>23</sup> et local. Ce dernier, qui est le plus important, comprend l'examen médical régulier au cabinet du médecin de famille<sup>24</sup>, les activités des Cercles des grands-parents<sup>25</sup> et des Maisons du grand-parent<sup>26</sup>, les soins à domicile<sup>27</sup>, les écoles pour soignants<sup>28</sup>, les cantines familiales<sup>29</sup> ainsi que l'Université du troisième âge<sup>30</sup>.

28. Dans le cadre de l'action menée par le Gouvernement en faveur d'une société plus soucieuse des personnes âgées et plus juste à leur égard, il a été mis sur pied un ensemble de programmes de soins et d'aide sociale qui vise notamment à leur procurer des médicaments dans de bonnes conditions et à mieux assurer leur suivi médical. Les soins sont personnalisés et directs, tiennent compte des conditions financières, sociales, médicales et familiales et, si nécessaire, sont assortis d'une aide financière.

## Droits des personnes handicapées<sup>31</sup>

29. Le Plan national d'action en faveur des personnes handicapées a été amélioré et est actuellement mis à jour pour la période 2013-2016. Il comporte de nouvelles dispositions relatives à l'accessibilité et à l'application progressive de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé.

30. La Cour suprême populaire a décidé d'utiliser les Règles de Brasilia<sup>32</sup>, en ce qui concerne l'accessibilité du système judiciaire pour les personnes handicapées, notamment les ressources garantissant la sécurité, la mobilité, le confort, la compréhension, le respect de la vie privée et la communication.

31. En 2011, l'adoption du «Règlement relatif à l'emploi des personnes handicapées»<sup>33</sup> a permis de mettre à jour les règles juridiques régissant les modalités des personnes handicapées, y compris celles issues de l'enseignement spécial.

32. En 2011, les bibliothèques ont offert leurs services à 12 526 malvoyants. Des manifestations consacrées à des artistes amateurs handicapés ont été organisées avec l'appui des 355 Maisons de la culture. Le programme Closed Caption a permis d'augmenter la transmission et la couverture télévisuelle, et plusieurs revues, livres et publications ont été édités en braille. À la dernière Foire internationale du livre, un stand était consacré au braille. La transmission du journal de la télévision cubaine en langue des signes, pour sourds et malentendants, est devenue régulière.

33. Pour l'année scolaire 2010/11, 39 618 élèves de 0 à 21 ans, dont 13 715 filles et 25 903 garçons, ont été inscrits dans le système de l'enseignement spécial pour enfants à besoins très spéciaux. Dans les écoles ordinaires, des enseignants apportent une aide multiple aux enfants handicapés (déplacement et mobilité, communication, autonomisation, alimentation, soins et hygiène, et environnement émotionnel positif)<sup>34</sup>.

34. L'objectif est notamment la mise en valeur des ressources humaines grâce à l'utilisation de technologies différentes qui facilitent l'accès à l'éducation des élèves ayant des besoins spéciaux en la matière<sup>35</sup>.

35. La formation des athlètes handicapés est encouragée, ainsi que leur participation aux événements sportifs internationaux. Vingt-deux athlètes cubains ont participé aux Jeux paralympiques de Londres 2012; ils ont obtenu 17 médailles (9 médailles d'or, 5 médailles d'argent et 3 médailles de bronze). Cuba est ainsi arrivée en quinzième position du classement par pays, meilleur résultat jamais obtenu par le pays dans cette compétition.

36. Il convient de poursuivre les efforts entrepris en vue d'améliorer l'accessibilité aux espaces physiques et de produire des statistiques ventilées en fonction de la perspective hommes-femmes.

### **Égalité des sexes et émancipation de la femme<sup>36</sup>**

37. Cuba a été le premier pays à signer la Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et le deuxième pays à la ratifier. En 2010, le Gouvernement cubain a soumis au Comité un rapport unique valant septième et huitième rapports périodiques au titre de la Convention.

38. Grâce aux stratégies publiques visant à promouvoir la présence de femmes aux postes publics à responsabilité, la proportion des Cubaines à l'Assemblée nationale du pouvoir populaire est passée à 45 %. Cuba occupe ainsi le troisième rang mondial pour ce qui est du pourcentage de femmes au Parlement, comme l'indique le Rapport que l'Union interparlementaire a publié en janvier 2012. Pour la première fois, des femmes assument la vice-présidence du Conseil d'État et de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire (Parlement). Neuf des 15 Assemblées provinciales du pouvoir populaire (pouvoir législatif provincial) sont présidées par des femmes. Neuf ministères ont une femme à leur tête, et les femmes constituent 40 % des membres du Conseil d'État<sup>37</sup>.

39. En 2011, les femmes occupaient 42,4 % des postes de direction et représentaient 65,6 % de la main-d'œuvre professionnelle et technique du pays. Elles représentent également 47,3 % de la main-d'œuvre active<sup>38</sup>.

40. À l'issue des élections d'octobre 2012, les femmes représentaient 45,54 % des 14 537 délégués élus, au niveau de base, aux Assemblées municipales du pouvoir populaire, soit une augmentation de 30,3 % des élus par rapport aux élections de 2009.

41. En 2011, 1 202 215 personnes, dont 81 % de femmes, ont bénéficié de l'action des 174 Maisons d'orientation de la femme et de la famille.

42. En 2010, parmi les personnes inscrites dans l'enseignement universitaire, il y avait 156,3 femmes pour 100 hommes. Les femmes constituent 62,8 % des diplômés de cet enseignement.

43. Les droits en matière de sexualité et de procréation, y compris le droit à l'avortement et celui de maîtriser sa fécondité, sont pleinement garantis et les services de planification familiale sont accessibles, gratuits et universels pour les deux sexes.

44. Parmi les défis à relever, il faut continuer de promouvoir l'égalité hommes-femmes, améliorer l'accès à l'emploi pour les femmes handicapées et éliminer les stéréotypes sexistes dans la mentalité cubaine. Inscrivant leur action dans le cadre du Plan national de suivi des accords de Beijing, les institutions de l'État et les organisations de la société civile sont attentives à ces questions.

## Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement<sup>39</sup>

45. Malgré l'embargo imposé par les États-Unis et son énorme coût économique et social, Cuba est parvenue à atteindre une grande partie des cibles visées dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et œuvre actuellement à la réalisation des objectifs 5 et 6 pour 2015<sup>40</sup>, compte tenu du niveau peu élevé de mortalité infantile et maternelle du pays.

46. Cuba a déjà réalisé les objectifs n° 1 (Réduire l'extrême pauvreté et la faim), n° 2 (Assurer l'éducation primaire pour tous), n° 3 (Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) et n° 4 (Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans). C'est la volonté politique de consacrer à ces objectifs les ressources limitées dont dispose le pays qui a permis d'atteindre ce résultat, avec l'appui de l'ONU, des donateurs bilatéraux et des organisations non gouvernementales.

47. À Cuba, le développement humain est élevé, puisque le pays occupe la 51<sup>e</sup> place sur 187, d'après le *Rapport sur le développement humain, 2011*. Selon l'«indicateur de développement humain non économique», le pays occupe la dix-septième place au niveau mondial, en tête des pays en développement. La question du niveau de développement humain étant résolue, l'État fait porter son action sur la qualité et la viabilité des facteurs de ce développement.

## Droit à la santé<sup>41</sup>

48. Cuba continue de garantir l'accès universel et gratuit au système de santé publique. En 2012, le taux de mortalité infantile était de 4,6 pour 1 000 naissances vivantes, soit le taux le plus bas de l'Amérique latine et des Caraïbes. Pour la même année, le taux de mortalité maternelle était de 21,5 pour 100 000, soit un des taux les plus bas au niveau international.

49. Des modifications ont été apportées au système de soins de santé primaires pour augmenter l'efficacité du programme relatif aux soins et consultations du médecin et de l'infirmière de famille<sup>42</sup>. Un rang de priorité élevé a été accordé à l'amélioration de la qualité de la santé publique par l'utilisation plus efficace des ressources et par des changements effectués au niveau de l'enseignement. Le programme de soins à la mère et à l'enfant a été renforcé.

50. Le programme de vaccination a garanti l'une des couvertures vaccinales les plus complètes au monde et a permis la prévention de 13 maladies<sup>43</sup>. Grâce à cette politique, les maladies suivantes ont été éliminées: le paludisme, la poliomyélite, la diphtérie, la coqueluche, la rougeole, la rubéole, le syndrome de rubéole congénitale, le tétanos néonatal et la méningite tuberculeuse.

51. Malgré les restrictions à l'acquisition de ressources et de technologies découlant de l'embargo imposé par les États-Unis, la recherche relative aux vaccins contre certaines maladies virales, dont le choléra, la dengue et le VIH/sida, s'est poursuivie. Il en a été de même pour la recherche et la production de technologies et de médicaments génériques<sup>44</sup>.

52. On a continué d'accorder la priorité aux spécialités médicales à fort impact, dont la cardiologie, la cancérologie, la néphrologie, l'ophtalmologie et la transplantation d'organes.

53. Les programmes de lutte contre les épidémies ont été améliorés et l'accent a été mis sur les soins à la mère et à l'enfant, les maladies chroniques infantiles et les soins aux victimes de catastrophes naturelles.

54. Compte tenu du niveau remarquablement bas de la mortalité infantile et maternelle, ainsi que des coûts élevés des technologies de pointe, il est difficile pour Cuba de progresser davantage vers les OMD fixés dans ces domaines. Néanmoins, les médecins et le personnel technique du secteur de la santé s'efforcent activement d'améliorer encore les indicateurs pertinents.

### **VIH/sida<sup>45</sup>**

55. Au cours des dernières années, le Programme national relatif aux infections sexuellement transmissibles (ITS) et au VIH/sida<sup>46</sup> a été renforcé, avec des résultats remarquables.

56. À la fin de l'année 2011, la transmission de la syphilis et du VIH de la mère à l'enfant était pratiquement éliminée. La même année, le nombre de tests de dépistage du VIH réalisés en un an a atteint un niveau jamais égalé et le taux d'incidence du VIH/sida a diminué de 2 %. La mortalité et les diagnostics tardifs ont également diminué, tandis que le temps de survie des personnes traitées a augmenté.

57. Le congé de maladie rémunéré est maintenu dans le cadre du système de consultations médicales, tout comme les mesures de protection par la réintégration au travail ou l'application des dispositions en vigueur relatives à l'invalidité partielle ou totale, selon le cas. La protection contre le licenciement des employés séropositifs a été renforcée. Le pays peine à accéder à des financements internationaux qu'il pourrait consacrer à la prise en charge des malades du VIH/sida, notamment en raison de la politique d'embargo des États-Unis, qui entrave aussi l'action des organismes multilatéraux dans ce domaine.

### **Droit à l'éducation<sup>47</sup>**

58. Dans son rapport de suivi pour l'éducation pour tous (2011), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) indique que Cuba a un niveau de développement élevé dans le domaine de l'enseignement et place le pays au quatorzième rang mondial en fonction de l'indice de développement de l'éducation pour tous (IDE).

59. Cuba ne s'arrête pas aux progrès qu'on lui reconnaît dans ce domaine<sup>48</sup>, mais s'emploie à améliorer la qualité de tous les niveaux d'enseignement. Des modifications ont été apportées au système éducatif afin d'améliorer encore la formation des maîtres et d'accroître la rigueur et l'efficacité de l'apprentissage chez les élèves et les étudiants.

60. L'orientation pédagogique de l'éducation préscolaire a été affinée compte tenu des niveaux atteints par les enfants qui terminent ce cycle, plus de 97,5 % d'entre eux ayant acquis les compétences de base requises pour entrer dans le primaire. Dans l'enseignement spécial, l'action entreprise auprès des enfants diagnostiqués autiste est poursuivie grâce à l'introduction de nouvelles méthodes (langue des signes, théorie de l'esprit).

61. Dans l'enseignement secondaire supérieur, la préparation des élèves aux études universitaires a été renforcée.

62. En 2010-2011, le système d'examens d'entrée dans l'enseignement secondaire supérieur a été encore amélioré pour être ouvert à tous.

63. L'enseignement pour adultes continue de satisfaire la demande de la population qui n'a pas achevé le cycle du niveau élémentaire ou du niveau moyen de base. En 2011-2012, 2 782 adultes ont achevé le cycle élémentaire et 6 812, celui du niveau moyen<sup>49</sup>. De même, 39 285 adultes ont achevé le cycle du niveau moyen supérieur et 5 032 autres, les cours de langue. Au total, 53 911 adultes, dont 25 357 femmes, ont terminé ces cycles.

64. En ce qui concerne l'éducation aux droits de l'homme<sup>50</sup>, les questions relatives à l'égalité des sexes, aux droits de l'enfant, à la sexualité, à la protection de l'environnement et au développement local et humain ont été intégrées dans les programmes d'études de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

65. L'enseignement des droits de l'homme a également été renforcé dans les programmes d'études pédagogiques de l'année 2010-2011, afin que les futurs maîtres et professeurs<sup>51</sup> soient mieux formés dans ce domaine.

66. Dans le cadre de la formation intégrée des officiers de police et de la formation de base de la police, cent soixante-dix heures et cent cinquante-quatre heures, respectivement, ont été consacrées aux droits de l'homme.

67. En 2009, des modifications ont été introduites dans les programmes de formation des juges. Il a été créé par ailleurs une maîtrise en droit constitutionnel et administratif comportant un module relatif aux droits de l'homme<sup>52</sup>.

68. L'Union nationale des juristes de Cuba et la Fédération des femmes de Cuba ont organisé des cours sur la question de l'égalité des sexes à l'intention des membres des professions juridiques et ont collaboré à l'intégration d'un module sur cette question dans divers programmes de maîtrise.

69. Face à la délinquance Cuba continue de promouvoir une approche préventive alliant l'éducation et la réinsertion sociale. Dans les écoles, la prévention est axée sur la lutte contre la consommation de stupéfiants et de substances psychotropes et contre les comportements sociaux problématiques, le bon usage de la langue maternelle, l'éducation aux valeurs éthiques et le développement d'un comportement sexuel responsable. Les services de permanence téléphonique ont été renforcés dans le cadre de la prévention de la consommation de drogues et de l'éducation sexuelle, l'accent étant mis, notamment, sur l'égalité des sexes et les droits.

70. Le Programme-cadre de promotion de la santé et d'un environnement sain<sup>53</sup> dans le système national de l'éducation a été actualisé après l'adoption de la déclaration des Ministres de la santé et de l'éducation à Mexico, le 1<sup>er</sup> août 2008. Par arrêté ministériel n° 139 de 2011, le Ministère de l'éducation a adopté un programme d'éducation sexuelle axé sur l'égalité des sexes et les droits en matière de sexualité, qui a été intégré aux programmes de tous les niveaux d'enseignement de l'éducation nationale. Ce programme vient renforcer la prévention du VIH/sida, tout en portant une attention particulière à la santé sexuelle et génésique, et à la diversité sexuelle. Le mouvement des écoles pour la santé a été développé, l'objectif étant de promouvoir des pratiques saines et un cadre sain à l'école. La mise en œuvre du Programme-cadre s'est articulée autour de plusieurs domaines thématiques<sup>54</sup>.

### **Éducation des détenus<sup>55</sup>**

71. Cuba compte 27 095 détenus inscrits dans les différents niveaux de l'enseignement, dont un grand nombre apprennent également un métier, dans le cadre de cours théoriques ou d'une formation pratique.

72. Les activités des «centres de travail et d'études», établissements ouverts qui encouragent la culture intégrée des personnes privées de liberté, ont été renforcées. En 2011, 3 244 détenus se sont inscrits au programme d'instruction scolaire, 2 956 ont été formés à un métier et 6 031 ont travaillé.

73. Des cours de formation sont dispensés dans tous les établissements pénitentiaires, sur une base volontaire, au moyen de matériel didactique et des technologies de l'information. Ces cours vont de l'enseignement technico-professionnel à l'enseignement

supérieur, l'attention étant portée en priorité aux détenus analphabètes ou sous-scolarisés. L'admission dans l'enseignement supérieur est une mesure d'encouragement réservée aux détenus qui ont terminé le cycle secondaire et dont le comportement est exemplaire. Ce système éducatif a aidé les détenus à préparer leur réinsertion dans la société et sur le marché du travail.

74. Des projets novateurs ont été mis en place pour encourager le développement culturel des détenus, grâce à des expositions, des concerts et des cours de théâtre, d'arts plastiques, de musique et de danse; il existe également des cours de bibliothéconomie et de nouvelles bibliothèques ont été créées dans des établissements pénitentiaires, tandis que les bibliothèques existantes ont été améliorées.

75. Le programme «Éduque ton enfant», mis en œuvre dans les établissements pénitentiaires pour femmes, et son application progressive dans les établissements pour hommes, constituent une excellente expérience, qui a permis de renforcer le lien entre le détenu ou la détenue et ses enfants de moins de 6 ans, et avec les autres membres de la famille. Il permet aux détenus d'acquérir des savoirs, des méthodes et des procédés qui leur permettent de participer à la stimulation du développement de leurs enfants; il provoque des changements positifs qui se manifestent dans leur comportement, leurs intérêts et leurs aspirations à s'insérer dans la société.

### **Accès des détenus aux services religieux**

76. Dans le pays, l'accès, individuel ou collectif, aux services religieux est assuré aux détenus qui en font la demande. Les services religieux sont assurés par des représentants des organisations religieuses enregistrées à Cuba.

### **Droit à un logement convenable<sup>56</sup>**

77. L'adoption du décret-loi n° 288/2011, portant modification de la loi n° 65 de 1988, dite «loi générale sur le logement», élimine certaines interdictions et assouplit les démarches à accomplir pour transmettre la propriété du logement. En juin 2012, 32 200 actes de transmission de propriété avaient été enregistrés en vertu de cette nouvelle législation. Les incidences en sont très positives, vu que les familles cubaines sont propriétaires de pratiquement 85 % des logements du pays.

78. Par le décret-loi n° 289/2011<sup>57</sup>, l'accès des particuliers au crédit a été facilité et les montants des crédits accordés pour l'achat de matériaux et les frais de main-d'œuvre afférents à la construction, à la rénovation et à la remise en état de logements ont été revus à la hausse. En 2011, les particuliers ont acheté des matériaux et des produits pour un montant de 760 millions de pesos, chiffre qui devrait atteindre 2 300 millions en 2012. Toutes ces dispositions facilitent l'accès à un logement convenable.

79. Par la décision 7155<sup>58</sup> du Conseil des ministres, en date du 4 janvier 2011, le règlement relatif à l'octroi d'allocations aux particuliers qui souhaitent rénover leur logement a été adopté.

80. En 2011, 32 540 logements ont été construits dans le pays, ce qui a permis d'améliorer la qualité et d'augmenter la diversité du parc de logements, 56 % de ces nouveaux logements satisfaisant à des normes supérieures. Le parc existant a été amélioré grâce à l'action conjuguée de l'État et du secteur privé; 662 bâtiments multifamiliaux ont ainsi été rénovés et 566 immeubles collectifs vétustes ont été rasés. Quarante-quatre sites ont été totalement aménagés.

81. De 2009 à 2011, un total de 101 526 logements ont été construits; 33 % d'entre eux ont remplacé des logements totalement détruits par des ouragans, la situation s'étant aggravée en raison des dégâts provoqués par l'ouragan Sandy. Sur les 600 032 logements endommagés par des ouragans en 2008 et auparavant, 503 646, soit 84 %, avaient été réhabilités en 2011.

82. Entre 2009 et mars 2012, le pays a reçu un montant de 10 296 166 dollars des États-Unis au titre de projets de collaboration internationale dans le domaine du logement<sup>59</sup>, ce qui l'a aidé à faire face aux grandes difficultés provoquées par les effets des phénomènes hydrométéorologiques extrêmes.

### **Droit à une alimentation suffisante<sup>60</sup>**

83. Le Gouvernement cubain estime que l'exercice du droit à l'alimentation et la sécurité alimentaire pour tous fait partie de la sécurité nationale. Il a manifesté une volonté politique ferme de progresser dans ce domaine, malgré l'embargo imposé par les États-Unis et ses effets sur les possibilités de financer l'importation de denrées alimentaires et de consentir des investissements en capitaux et en technologie.

84. Des mesures ont été prises pour mettre en œuvre les recommandations faites par le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation à l'issue de sa visite en 2007<sup>61</sup>. En 2012, une nouvelle politique agro-industrielle, qui élargit l'éventail des orientations stratégiques relatives à ce droit de l'homme, a été mise en place.

85. Un nouveau modèle de gestion économique, caractérisé par une plus grande présence des formes de production non étatiques, est en cours d'élaboration.

86. La législation a été adaptée à l'évolution de la base productive<sup>62</sup> et les obstacles au fonctionnement indépendant des diverses formes de coopérative ont été levés<sup>63</sup>. L'objectif poursuivi étant d'élargir les possibilités, pour la population, de se procurer des denrées alimentaires, il importe de parvenir à augmenter la production agricole et la productivité du système agricole. En février 2012, le pays comptait 2 465 coopératives de crédit et de services, 1 413 unités de base de production coopérative et 746 coopératives de production agricole.

87. En janvier 2012, en vertu du décret-loi n° 259<sup>64</sup>, 1 440 091 hectares avaient été distribués à 163 732 personnes physiques<sup>65</sup> ou morales<sup>66</sup>. Le décret-loi n° 300, adopté en octobre 2012, renforce le processus de distribution des terres en friche, garantit la continuité et la viabilité de l'exploitation de ces terres, étend à plus de dix ans la possibilité d'exploiter les terres distribuées en usufruit et permet à l'usufruitier d'y construire des logements.

88. Parmi les autres progrès réalisés, il convient de retenir la simplification des liens entre la production primaire et le consommateur final, ainsi que le développement du programme d'auto-provisionnement alimentaire municipal. Le programme d'agriculture urbaine a été étendu en outre à tout le pays<sup>67</sup> et celui de l'agriculture suburbaine, à une municipalité par province. Le volume de terres non productives continue de diminuer et des initiatives ont été prises pour développer une agriculture durable.

89. L'État continue de garantir la distribution des denrées alimentaires de base à des prix subventionnés pour l'ensemble de la population, assurant ainsi l'approvisionnement élémentaire en légumes secs, céréales, protéines, matières grasses, sel et sucre, quels que soient les revenus financiers de chacun et des membres de sa famille. Tous les jours, un litre de lait est distribué à chaque enfant de 0 à 7 ans. Pour la seule année 2010, les dépenses consenties pour l'alimentation de base se sont élevées à 750 millions de dollars des États-Unis.

90. Le Plan intégré de prévention et de contrôle de l'anémie par carence martiale reste d'application pour les enfants et les femmes enceintes; ce problème nutritionnel est donc maintenu à des proportions infimes. Il existe également un service de distribution de repas subventionnés pour les personnes âgées, handicapées ou vulnérables.

### **Accès aux technologies de l'information et des communications (TIC)<sup>68</sup>**

91. La qualité des technologies de l'information et des communications a été améliorée et leur accès facilité pour l'ensemble de la société; l'infrastructure technologique a été renforcée, de même que la formation à l'utilisation de ces technologies<sup>69</sup>.

92. Les investissements dans les infrastructures de télécommunications et dans les réseaux de fibre optique et de téléphonie mobile ainsi que les projets entrepris dans ce secteur ont augmenté. Malgré l'embargo imposé par les États-Unis<sup>70</sup>, le pays prend des initiatives importantes, notamment pour réduire la vulnérabilité aux catastrophes.

93. À la fin de 2011, la téléphonie était numérisée à 98,9 % et la densité téléphonique (total de lignes pour 100 habitants) était de 22,32. Le pays compte 2 625 004 lignes en service. La capacité de connexion à haut débit à Internet a augmenté de 275 millions de bits par seconde par rapport à 2009.

94. L'utilisation de ces technologies a continué de se répandre dans les zones rurales, y compris les zones montagneuses, et dans les programmes éducatifs de l'enseignement primaire, moyen et secondaire, ainsi que dans les *Joven Club de Computación y Electrónica*. À la fin de 2011, 455 234 étudiants étaient inscrits dans ces clubs.

95. À la fin de l'année 2010, 156 émetteurs de télévision ont été installés, ce qui a permis d'assurer la couverture de 96 % de la population rurale. Un an plus tard, des récepteurs satellites ont également été installés dans 271 zones présentant une topographie complexe ou davantage touchées par les phénomènes hydrométéorologiques. Des études scientifiques ont aussi été réalisées pour réduire la vulnérabilité des systèmes de transmission et six tours de transmission conçues pour résister à des vents de plus de 200 km/h ont été installées.

96. Les coûts élevés des technologies, la crise de l'économie mondiale ainsi que l'embargo des États-Unis, qui entrave notamment l'accès de Cuba à Internet, sont autant de difficultés auxquelles le pays doit faire face<sup>71</sup>.

### **Peine de mort<sup>72</sup>**

97. Aucune condamnation à la peine capitale n'a été prononcée par les tribunaux depuis l'élaboration du rapport précédent au titre de l'Examen périodique universel. En avril 2008, le Conseil d'État de la République de Cuba a décidé de commuer toutes les peines capitales en peines d'emprisonnement de trente ans ou de réclusion à perpétuité. Prise de manière souveraine, cette décision est conforme au comportement humanitaire et éthique adopté par le pays depuis 1959. Il n'y a actuellement aucun condamné à mort à Cuba.

98. Cuba est par principe opposée à l'application de la peine de mort, et favorable à son élimination de la législation pénale, lorsque les conditions s'y prêtent. Lorsqu'elle s'est trouvée dans une situation où elle devait, légitimement, défendre la sécurité nationale, Cuba a dû adopter des lois sévères contre les activités terroristes et les crimes visant à détruire l'État cubain ou la vie de ses citoyens, mais elle a toujours veillé à respecter la légalité la plus stricte et à appliquer les garanties les plus larges. Cuba comprend et respecte les arguments du mouvement international qui propose l'élimination de la peine de mort ou l'instauration d'un moratoire sur son application.

99. La peine de mort figure dans la législation pénale cubaine, mais son application a un caractère très exceptionnel. Elle ne peut être imposée, par le tribunal compétent, que dans des cas d'une extrême gravité, correspondant aux quelques crimes pour lesquels cette peine est prévue, et dans le strict respect d'un vaste ensemble de conditions et de garanties impératives, conformément aux normes établies par l'ONU. La peine de réclusion à perpétuité est prononcée dans certains cas à la place de la peine de mort.

### **Liberté de religion<sup>73</sup>**

100. À Cuba, toutes les croyances sont respectées, sans aucune discrimination, et la liberté de culte est protégée. La pleine liberté de religion pour tous les citoyens étant garantie et encouragée, le Gouvernement entretient et consolide de bonnes relations avec toutes les confessions et institutions religieuses du pays.

101. Il existe environ 400 institutions religieuses qui fonctionnent sans ingérence de l'État et mènent leurs activités et pratiques comme elles l'entendent.

102. En 2012, S. S. Benoît XVI s'est rendu en visite à Cuba.

### **Sécurité et protection sociales<sup>74</sup>**

103. Depuis la présentation du rapport précédent au titre de l'Examen périodique universel, le système cubain de sécurité sociale<sup>75</sup> a été amélioré grâce à l'application de la loi n° 105 du 27 décembre 2008, qui a élargi les droits sociaux garantis<sup>76</sup>.

104. Des régimes spéciaux ont été créés pour de nouvelles catégories de travailleurs. Le décret-loi n° 270 de 2010 a instauré la catégorie des créateurs d'œuvres d'arts plastiques et appliqués, musicales, littéraires et audiovisuelles, ainsi que la catégorie des travailleurs artistiques; le décret-loi n° 278 de 2010 a créé la catégorie des travailleurs indépendants. La création d'autres régimes spéciaux est envisagée.

105. Les règlements relatifs aux indemnités temporaires<sup>77</sup>, aux services d'aide sociale à domicile<sup>78</sup>, au service de distribution de repas<sup>79</sup> et au service de protection des mères d'enfants gravement handicapés<sup>80</sup> ont été maintenus.

106. Le décret-loi n° 285, portant modification du décret-loi n° 234 du 5 septembre 2011 intitulé («De la maternité de la travailleuse»), complète le régime de protection de la maternité des travailleuses.

107. Le Programme des travailleurs sociaux a été réorganisé en application du décret-loi n° 286 de 2011, relatif à l'intégration de l'action sociale (prévention, protection et travail social). La Direction de la prévention, de la protection et du travail social a été créée au Ministère du travail et de la sécurité sociale.

### **Droits culturels<sup>81</sup>**

108. Cuba promeut la culture pour tous et favorise l'égalité des chances en ce qui concerne le développement du potentiel de tous les citoyens, sans distinction. La politique culturelle est axée sur la protection de l'identité, la conservation du patrimoine culturel, la promotion de la créativité, la production artistique et littéraire ainsi que la capacité d'apprécier l'art. Il existe un vaste réseau d'institutions culturelles<sup>82</sup>.

109. Le nombre d'inscriptions dans les écoles d'art est élevé: 4 499 au niveau élémentaire, 3 210 au niveau moyen et 1 368 au niveau supérieur (année 2011/12). Dans les divers centres d'enseignement et maisons de la culture, 22 852 instructeurs ont animé

209 580 ateliers de création artistique et de sensibilisation à l'art en 2011, pour 2 492 167 participants. Le Mouvement des artistes amateurs a été renforcé.

110. Cuba garantit le plein accès, pour ses citoyens, au système éditorial national, compte tenu de la qualité des œuvres réalisées et de leur intérêt littéraire, scientifique ou historique. Ce système englobe les maisons d'édition provinciales, auxquelles peuvent s'adresser les personnes vivant sur le territoire de leur compétence.

### **Liberté en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre<sup>83</sup>**

111. Dans le cadre de son engagement résolu en faveur de la justice sociale et de la protection de l'égalité totale de tous les Cubains, l'État a continué de promouvoir le respect de la liberté en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre, et de favoriser dans ce domaine un dialogue fondé sur le respect, la compréhension et la sensibilisation.

112. La mise en œuvre de la Stratégie éducative sur le respect de la liberté et de la responsabilité en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre est dirigée par le Centre national d'éducation sexuelle, institution publique qui coordonne l'action menée avec les autres organismes gouvernementaux et les organisations de la société civile. Le Centre national a également pour mission de coordonner le programme national d'éducation sexuelle<sup>84</sup>.

113. Ces dernières années, l'action menée dans le cadre de ce programme, auquel participent de nombreuses entités et organisations de la société civile, a porté notamment sur la communication et l'éducation sexuelle, la promotion du travail universitaire et de la recherche scientifique, les services d'orientation ou de thérapie sexuelle, les services intégrés aux lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres<sup>85</sup> et aux victimes de la violence sexuelle – y compris les enfants –, la mise au point de programmes communautaires et la production éditoriale et audiovisuelle, ainsi que la mise en place de réseaux sociaux, la tenue de débats sur le cyberspace ou encore l'organisation de campagnes en faveur du respect de la liberté en matière d'orientation sexuelle.

### **Bonnes pratiques en matière de prévention et d'atténuation des effets des catastrophes naturelles ayant des conséquences graves pour le pays<sup>86</sup>**

114. La protection du droit à la vie de tous les Cubains constitue la priorité du pays dans la gestion des divers risques liés aux catastrophes naturelles.

115. Cette démarche a permis de limiter le plus possible les pertes en vies humaines lors du passage d'ouragans, notamment en 2008, lorsque Cuba a été touchée par trois ouragans de forte intensité et deux tempêtes tropicales qui ont provoqué des dommages d'un montant estimé à 10 milliards de dollars. De même, lors du récent passage de l'ouragan Sandy, tout a été fait pour protéger les personnes. Depuis lors, des efforts résolus sont engagés pour réparer les pertes matérielles considérables provoquées par cet ouragan, surtout à Santiago de Cuba, deuxième ville du pays par sa population, ainsi que dans les autres provinces orientales et centrales. L'évaluation finale des importants dégâts subis est toujours en cours.

116. Cuba a accompli des progrès substantiels, salués par l'ONU, en ce qui concerne les cinq priorités établies dans le Cadre d'action de Hyogo<sup>87</sup>. Le rôle du système de la Défense civile a été renforcé à l'échelon national; cette entité dispose en effet d'organes opérationnels au niveau territorial et agit en étroite coordination avec les autorités locales dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'atténuation des effets des catastrophes.

117. Le cadre législatif et institutionnel de réduction des risques liés aux catastrophes a été étoffé. Les capacités locales ont été renforcées et l'efficacité des systèmes d'alerte précoce, améliorée<sup>88</sup>. Une stratégie nationale d'information et d'éducation a été mise au point en vue d'aider les citoyens à mieux prendre la mesure des risques. L'aménagement du territoire et les recherches scientifiques ont été privilégiés. L'ensemble de cette action a été mené compte tenu de la stratégie nationale relative à l'environnement et des effets des changements climatiques.

118. Cuba collabore avec les organismes et institutions des Nations Unies dans le cadre de divers projets de réduction des risques liés aux catastrophes et fait partie des équipes d'évaluation des dégâts et des besoins de l'Office de coordination des affaires humanitaires de l'ONU. Le pays a également réalisé 19 actions de coopération Sud-Sud et publié et diffusé 44 bonnes pratiques avérées.

119. De 2008 à 2012, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui régit la coordination de la coopération avec Cuba, a été appliqué. Quinze projets ont été exécutés dans le domaine des risques liés aux catastrophes, compte tenu des priorités du pays<sup>89</sup>.

120. Quatre accords de coopération ont été concrétisés et cinq autres sont en chantier, avec des pays d'Amérique latine et des Caraïbes<sup>90</sup>.

121. Sous les auspices de l'Initiative du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour la gestion des effets des catastrophes dans les Caraïbes, cinq pays des Caraïbes ont fait part de leur décision de s'inspirer du modèle cubain des centres de gestion de réduction des risques. Des spécialistes de ces pays ont été formés à Cuba en 2011 et 2012.

122. De 2010 à 2012 ont eu lieu neuf séminaires (régionaux et nationaux) auxquels ont participé des dirigeants et des fonctionnaires provinciaux et municipaux, des spécialistes du Système de la Défense civile cubain et des systèmes de protection civile des pays d'Amérique latine, des fonctionnaires des organismes, fonds et programmes de l'ONU et des organisations de la société civile. Des services de conseil technique ont également été donnés à la Grenade, à Haïti, à Saint-Kitts-et-Nevis, ainsi qu'à Saint-Vincent-et-les Grenadines.

### **Coopération internationale dans le domaine de la santé<sup>91</sup>**

123. Les changements introduits en 2009 dans les activités de coopération que mène Cuba dans le domaine de la santé ont permis de répondre à de nouvelles demandes émanant de pays, d'améliorer la qualité de la coopération et de venir en aide à un plus grand nombre de personnes dans le monde<sup>92</sup>. L'objectif était de promouvoir les mesures en faveur des personnes handicapées ainsi que leur intégration sans discrimination dans la société.

124. Parmi les activités novatrices de cette période figure la participation de Cuba à une étude clinique génétique et psychosociale des personnes handicapées en Bolivie, en Équateur, au Nicaragua, à Saint-Vincent-et-les Grenadines et au Venezuela<sup>93</sup>, de 2007 à 2010. L'objectif était de promouvoir l'intégration sans discrimination de ces personnes dans la société<sup>94</sup>.

125. L'exécution du Programme global de santé se poursuit; depuis 2010, des mesures de rationalisation visent à en assurer la viabilité<sup>95</sup>. Ce Programme comprend la prestation de services médicaux en fonction des priorités des pays bénéficiaires, le renforcement des systèmes d'information et l'amélioration de la fiabilité des statistiques nationales de la santé. Quarante pays y participent actuellement.

126. L'opération «Milagro» a été lancée en 2004 avec pour objectif de rendre la vue à des milliers de personnes dans le monde. En janvier 2012, 2 261 987 interventions chirurgicales avaient été réalisées. Trente-quatre pays d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Afrique en ont bénéficié. Pour en assurer la continuité, 47 centres d'ophtalmologie, équipés de 59 blocs opératoires et dotés de 525 collaborateurs, ont été créés dans 16 pays.

127. Depuis la constitution du contingent international de médecins urgentistes spécialisés dans les secours en cas de catastrophes et d'épidémies graves (Brigade Henry Reeve)<sup>96</sup>, 5 490 collaborateurs cubains ont apporté une assistance médicale à plus de 3 millions de personnes et le nombre de patients traités continue de croître. Ce contingent a réalisé plus de 33 800 interventions chirurgicales et contribué à sauver 468 000 vies.

128. La coopération avec Haïti s'est poursuivie. La première brigade médicale cubaine est arrivée dans ce pays en décembre 1998, après le passage de l'ouragan Georges. Depuis lors, 3 774 Cubains ont travaillé à Haïti, dans le cadre d'une collaboration médicale permanente. Il convient de mentionner à ce sujet le déploiement, à partir de 2005, de l'opération «Milagro», dans le cadre de laquelle des Haïtiens atteints de troubles de la vue sont venus à Cuba pour y subir une intervention chirurgicale<sup>97</sup>, ainsi que l'assistance fournie lors du séisme à ce pays des Caraïbes, qui a contribué à sauver quelque 74 530 personnes<sup>98</sup>. En octobre 2010, pour faire face à l'épidémie de choléra qui avait éclaté, 67 unités sanitaires et 46 groupes de dépistage actif ont été mis en place. Cuba a également travaillé à la formation de médecins haïtiens<sup>99</sup>. Huit cent dix-sept d'entre eux ont obtenu leur diplôme universitaire à Cuba et 324 y étudient actuellement (dont 22 sont en cours de spécialisation). Une collaboration a été établie avec les autorités haïtiennes, avec l'appui du Venezuela et d'autres États de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA), afin de développer et de renforcer le système de santé, notamment par la construction de l'infrastructure hospitalière.

129. Cuba a apporté sa coopération solidaire dans le domaine sanitaire après le séisme qui a secoué le Chili en 2010. Les médecins cubains ont réalisé dans ce pays 37 463 consultations et 1 384 interventions chirurgicales importantes.

130. De 2005 à 2011, 9 960 médecins, originaires de 58 pays, sont sortis diplômés de l'École latino-américaine de formation médicale et paramédicale (ELAM) de Cuba.

131. Au cours de l'année universitaire 2011/12, 21 217 étudiants étrangers, originaires de 122 pays, ont fréquenté les écoles et facultés cubaines, en médecine (18 364), psychologie (1), technologies de la santé (417), soins infirmiers (362), stomatologie (66) et spécialisations médicales (207).

132. Plus de 35 000 professionnels de la santé ont été formés dans 11 pays (Afrique du Sud, Angola, Bolivie, Érythrée, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Nicaragua, Tanzanie, Timor-Leste et Venezuela), où enseignent plus de 1 900 professeurs cubains dans les facultés de médecine de l'étranger. On dénombre actuellement dans ces facultés près de 1 000 internes (dernière année des études de médecine).

133. Il convient encore d'ajouter que plus de 200 professeurs cubains enseignent dans les facultés de médecine de 7 pays (Afrique du Sud, Ghana, Haïti, Mozambique, Nicaragua, Ouganda et Yémen). Actuellement, Cuba forme également plus de 800 spécialistes dans 7 pays (Bolivie, Guatemala, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Nicaragua et Venezuela), pour la plupart dans la spécialité de la médecine générale.

## Coopération internationale dans le domaine de l'éducation<sup>100</sup>

134. La coopération cubaine dans le domaine de l'éducation s'étend à plusieurs niveaux d'enseignement. Depuis 2004, elle a été accentuée en matière d'alphabétisation et de postalphabétisation, dans le cadre des programmes *Yo, sí puedo* (Moi, je peux) (prix Roi Sejong), *Ya puedo leer y escribir* (Je peux lire et écrire) et *Yo, sí puedo seguir* (Moi, je peux continuer). En novembre 2012, le nombre total de diplômés du programme *Yo, sí puedo* était de 6 950 693 et celui du programme *Yo, sí puedo seguir* de 975 837 personnes.

135. Le programme *Yo, sí puedo*<sup>101</sup> a été mis en œuvre dans 29 pays. Actuellement, il est exécuté dans 16 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et d'Europe, ainsi qu'au Canada.

136. Il convient d'ajouter que 413 539 personnes étudient en Bolivie, en Colombie, au Nicaragua et au Venezuela pour obtenir le niveau d'instruction primaire, dans le cadre du programme *Yo, sí puedo seguir*.

137. La coopération cubaine couvre aussi des projets d'amélioration de la qualité de l'enseignement, le programme en faveur de la petite enfance «Éduque ton enfant», le projet de prise en charge des enfants aux besoins éducatifs spéciaux<sup>102</sup>, les programmes de formation spécialisée, l'orientation relative à l'éducation fondamentale et technique professionnelle, ainsi que l'enseignement de l'espagnol en tant que langue étrangère. Une collaboration s'est également établie entre Cuba et divers pays en ce qui concerne l'orientation et la formation pédagogique, ainsi que les programmes de formation et de stages pour instituteurs<sup>103</sup>.

138. De 1961 à 2010/11, plus de 35 671 jeunes provenant de 129 pays sont sortis diplômés des universités cubaines, dont 14 202 étaient originaires de pays d'Afrique subsaharienne et 1 879 de pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Actuellement, 419 étrangers provenant de 43 pays étudient dans les facultés de pédagogie cubaines.

139. Quelque 16 955 boursiers originaires de 131 pays suivent actuellement à Cuba des études moyennes et secondaires les préparant à l'université.

140. La manifestation internationale Pédagogie et le Congrès Université, qui encouragent l'échange d'expériences, les pratiques positives et l'amélioration de la formation des enseignants, sont organisés tous les deux ans. L'action menée par un groupe d'institutions nationales qui encouragent la recherche et les échanges aux niveaux national et international dans le domaine de la pédagogie se poursuit également<sup>104</sup>.

141. Cuba a également renforcé la coopération dans le domaine de l'accès à la culture. Des projets sont en cours dans six pays<sup>105</sup>, où travaillent 35 collaborateurs dans le cadre d'accords intergouvernementaux. D'autres spécialistes cubains (274) de ce secteur travaillent dans des institutions intergouvernementales ou privées, dans 30 pays. Quelque 1 250 instructeurs cubains spécialisés dans des disciplines artistiques enseignent au Venezuela<sup>106</sup> dans divers domaines (danse, musique, arts plastiques, théâtre et littérature).

## Droit à l'autodétermination<sup>107</sup>

142. Cuba a fermement soutenu les initiatives destinées à appuyer le droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance. Le pays a présenté et promu des initiatives précises dans ce domaine à l'Assemblée générale des Nations Unies, au Conseil des droits de l'homme et dans d'autres organes et organismes du système.

143. Cuba figurait parmi les auteurs de la résolution par laquelle l'Assemblée générale a octroyé à la Palestine le statut d'État observateur de l'Organisation des Nations Unies, et a demandé que le Conseil de sécurité examine et accepte dans les meilleurs délais la demande palestinienne d'adhésion comme État Membre de l'ONU, présentée en 2011<sup>108</sup>. Le pays a également appuyé sans réserve la demande d'adhésion de la Palestine en tant qu'État membre de l'UNESCO et a continué de présenter divers projets de résolution dans le cadre de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale, en appui à la cause palestinienne<sup>109</sup>.

144. Cuba s'engage en faveur de l'indépendance et de l'autodétermination de l'île sœur de Porto Rico<sup>110</sup> et présente systématiquement un projet de résolution sur cette question au Comité spécial de la décolonisation<sup>111</sup>.

### **Coopération de Cuba avec les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU<sup>112</sup>**

145. Cuba entretient une coopération et un dialogue de haut niveau avec les procédures et mécanismes des droits de l'homme de l'ONU, fondés sur l'universalité et la non-discrimination.

146. Le système des Nations Unies dispose d'informations détaillées sur diverses questions relatives aux droits de l'homme, qui lui ont été fournies par Cuba. Le pays a toujours fait preuve d'une volonté de dialogue sans équivoque dans tous les domaines et avec tous les États, fondée sur le respect réciproque, l'égalité souveraine, l'autodétermination et la reconnaissance du droit de chaque peuple de choisir son propre système politique, économique et social.

147. Cuba n'a jamais interrompu sa coopération avec les mécanismes des droits de l'homme, même lorsque, par le passé, elle a été victime de pernicieuses manœuvres anticubaines des États-Unis, dans le cadre de l'ancienne et discréditée Commission des droits de l'homme.

148. Cuba a renforcé son dialogue avec les organes créés en vertu des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Depuis la présentation du premier rapport de Cuba au titre de l'Examen périodique universel, en 2009, jusqu'à la fin de l'année 2012, le pays a mis un point d'honneur à respecter tous ses engagements en matière d'élaboration et de présentation de rapports aux organes conventionnels<sup>113</sup>.

149. Au cours de la période considérée, cinq rapports nationaux ont été élaborés. Cuba s'est donc acquittée de ses obligations, malgré les efforts considérables qu'elle a dû déployer à cette fin.

150. Trois rapports ont été présentés à des organes conventionnels des droits de l'homme<sup>114</sup> et deux autres ont été soumis aux organes compétents pour examen<sup>115</sup>. Le pays met actuellement la dernière main au rapport initial qu'il soumettra en application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, et au rapport initial qu'il soumettra en application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

151. Le Gouvernement cubain a systématiquement communiqué les renseignements que lui demandaient les titulaires de mandat au titre de procédures spéciales thématiques du Conseil des droits de l'homme. Il a régulièrement envoyé des informations et répondu, dans les délais impartis, à la plupart des questionnaires que lui avaient fait parvenir les titulaires de mandat au cours de la période considérée.

152. Cuba a fait part de sa préoccupation au sujet du contenu partisan et tendancieux, d'un point de vue politique, de certaines communications envoyées par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, fondées sur les allégations fallacieuses de personnes ou de groupes dépourvus de légitimité, peu fiables ou d'une autorité contestable.

153. Cuba a continué de ratifier les instruments relatifs aux droits de l'homme et de respecter ses obligations et engagements internationaux dans ce cadre. L'État est partie à 42 de ces instruments<sup>116</sup>, dont il respecte les dispositions.

154. En février 2009, le pays a adhéré à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et, en juillet 2008, à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

155. Divers instruments relatifs aux droits de l'homme et instruments connexes sont actuellement soumis à l'analyse et aux processus normaux de consultation et de concertation avec les organismes et institutions nationaux concernés, en vue de l'adhésion ou de la ratification<sup>117</sup>.

156. À Cuba, la ratification d'un instrument international est un processus très rigoureux, car l'État veut assurer la compatibilité des dispositions de chaque instrument avec la législation nationale, et analyser les politiques et programmes nationaux qui permettent de mettre en pratique les obligations contractées. Ce processus qui se déroule de manière souveraine constitue la garantie du plein respect des instruments en question.

157. Le Gouvernement cubain reste fermement déterminé à continuer d'inviter à Cuba les titulaires de mandats du Conseil des droits de l'homme établis sur des bases non discriminatoires<sup>118</sup>.

158. Le pays entretient des liens de coopération avec diverses organisations humanitaires et organisations de défense des droits de l'homme du monde entier, tant sur son territoire que dans le cadre de missions de collaboration internationale. Des centaines de représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, dont de hauts représentants de l'ONU, se rendent tous les ans à Cuba. En 2012, Cuba a accueilli la Directrice générale de l'UNESCO.

159. Cuba entretient des relations régulières et harmonieuses avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Les représentants du CICR se rendent en visite dans le pays et, de concert avec le Gouvernement, encouragent l'échange de vues sur des questions d'intérêt commun, qui s'inscrivent toujours dans le cadre du mandat du CICR et de la coopération convenue entre les deux parties.

160. Cuba continue d'apporter ses contributions volontaires au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. En 2001, 2008 et janvier 2013, Cuba a apporté des contributions volontaires en appui à l'action du Haut-Commissariat.

### **Renforcement du système des droits de l'homme des Nations Unies<sup>119</sup>**

161. Cuba a participé activement à la mise en place institutionnelle du Conseil des droits de l'homme, ainsi qu'à l'examen de son fonctionnement. Le pays a également promu l'amélioration de l'équilibre et de la transparence dans l'action du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

162. Cuba a participé à l'action menée dans les domaines suivants:

a) Le développement progressif des droits de troisième génération et, notamment, de la valeur de la solidarité internationale;

- b) L'appui à la promotion des initiatives du Mouvement des pays non alignés, en particulier celle relative au droit au développement;
- c) La présentation, notamment comme coauteur, de diverses résolutions<sup>120</sup>, dont celle relative à la création des procédures spéciales;
- d) L'appui à l'Examen périodique universel, mécanisme intergouvernemental de dialogue et d'échange respectueux, qui permet un examen véritablement universel de la situation des droits de l'homme dans le monde;
- e) La défense de la transparence et de l'objectivité dans l'élaboration des rapports présentés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans le cadre de l'Examen périodique universel, en application des alinéas *b* et *c* du paragraphe 15 de la résolution 5/1;
- f) La participation active aux débats et dialogues dans le cadre du Conseil;
- g) La défense d'une approche fondée sur la coopération, la non-politisation et un dialogue respectueux entre les États en matière de droits de l'homme;
- h) La dénonciation de la tendance croissante à imposer de nouveau la confrontation et un traitement inégal dans le cadre des travaux du Conseil, comme c'était le cas à la Commission des droits de l'homme;
- i) Une meilleure représentativité dans la composition géographique du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme;
- j) Une plus grande transparence et un meilleur équilibre dans l'allocation des ressources aux procédures spéciales;
- k) Le respect du principe de la répartition géographique équitable dans le choix des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et le strict respect du Code de conduite.
- l) La non-utilisation de contributions liées à des activités déterminées ou destinées à des mandats spécifiques;
- m) L'attention exhaustive portée, dans des conditions d'égalité, à toutes les catégories des droits de l'homme et, en particulier, au droit au développement.

#### IV. Priorités, obstacles et problèmes

163. En matière de droits de l'homme, les priorités de Cuba sont les suivantes:

- a) Renforcer le cadre juridique et institutionnel de la promotion et de la protection des droits de l'homme et continuer d'agir en faveur de la justice sociale;
- b) Promouvoir et protéger l'universalité de tous les droits de l'homme;
- c) Continuer de perfectionner le système politique cubain, en défendant les valeurs de la société cubaine et l'unité nationale, et en encourageant le renforcement de la démocratie;
- d) Renforcer encore la participation populaire aux processus électoraux et à l'adoption des décisions;
- e) Promouvoir l'accès universel à l'information et à la culture;
- f) Continuer de dénoncer l'embargo économique, commercial et financier exercé par les États-Unis contre Cuba<sup>121</sup>, qui a été condamné de manière quasi unanime par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. L'embargo, qui porte atteinte aux

droits de l'homme de tous les Cubains, constitue un acte de génocide au sens de la Convention de Genève de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide;

g) Renforcer la défense et la sécurité nationales, face aux prétentions des États-Unis de venir à bout de l'ordre constitutionnel en vigueur et d'imposer leur projet de domination, qui promeut l'inégalité et l'injustice;

h) Contribuer au renforcement du système des droits de l'homme de l'ONU, afin qu'il fonctionne sur la base de la non-politisation et de la coopération;

i) Poursuivre la coopération internationale avec les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU et offrir son aide modeste et solidaire à d'autres pays.

164. Les problèmes et obstacles qui entravent la promotion et la protection des droits de l'homme à Cuba sont les suivants:

a) La politique d'hostilité, d'embargo et d'agression suivie par les gouvernements américains successifs<sup>122</sup>;

b) L'existence de la base navale de Guantánamo, partie du territoire national occupée illégalement par les États-Unis, qui abrite un centre international où sont commis des actes de torture et autres crimes contre l'humanité;

c) Les campagnes politico-médiatiques contre Cuba, qui nient les résultats obtenus par le pays ou les rabaisent, et qui ont une influence négative sur les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU;

d) Le fléau du terrorisme encouragé, organisé et financé par les États-Unis<sup>123</sup> ou depuis leur territoire. Actuellement, cinq Cubains qui luttent contre le terrorisme et militent en faveur des droits de l'homme du peuple cubain et de celui des États-Unis sont toujours détenus arbitrairement aux États-Unis et soumis, eux-mêmes comme les membres de leur famille, aux formes de torture psychologique les plus cruelles;

e) Le recrutement, le soutien et l'utilisation, par les États-Unis, d'agents, dans le pays, qui s'opposent à l'autodétermination du peuple cubain et agissent contre la sécurité et l'intégrité nationales;

f) L'augmentation des fonds et des moyens que le Gouvernement des États-Unis<sup>124</sup> consacre à la subversion et à la destruction de l'ordre constitutionnel approuvé par le peuple cubain.

## V. Conclusions

165. Cuba continuera de rechercher des moyens d'améliorer le système actuel de protection des droits de l'homme. Le pays continuera d'élargir la coopération internationale avec le système des droits de l'homme de l'ONU et apportera son aide modeste et solidaire aux pays qui en font la demande. Cuba sera toujours disposée à participer à un dialogue franc et sincère relatif aux droits de l'homme, dans le cadre de l'Examen périodique universel ou d'autres mécanismes existants, à condition que soient respectées sa dignité et sa pleine souveraineté.

## Notes

- <sup>1</sup> Recomendaciones 58, 59 y 60 realizadas a Cuba en su examen periódico durante el primer ciclo.
- <sup>2</sup> Informe Nacional de Cuba al mecanismo del Examen Periódico Universal del Consejo de Derechos Humanos de las Naciones Unidas. A/HRC/WG.6/4/CUB/1 de 4 de noviembre de 2008. El primer informe de Cuba al EPU se presentó en febrero de 2009 en el Consejo de Derechos Humanos.
- <sup>3</sup> El ámbito de aplicación de este informe no incluye el territorio ilegalmente ocupado por la Base Naval de Estados Unidos en Guantánamo, donde se priva al pueblo cubano de ejercer su soberanía y dentro de cuyo perímetro se ha instalado el mundialmente repudiado centro de detenciones arbitrarias y torturas.
- <sup>4</sup> Recomendaciones 1, 2, 3, 4, y 36. Esta última fue de las respondidas por Cuba en el 2009.
- <sup>5</sup> El marco jurídico se conforma por la Constitución de la República, así como otras normas sustantivas y procesales vigentes a nivel nacional, a saber: La Ley 59 de 16 de julio de 1987 (Código Civil); la Ley 49 de 28 de diciembre de 1984 (Código de Trabajo); la Ley 81 (Ley del Medio Ambiente); la Ley 14 de 1977 (Ley de Derecho de Autor); la Ley No. 24 de 1979 (Ley de Seguridad Social); la Ley No. 1289 de 1975 (Código de Familia); la Ley No. 16 de 1978 (Código de la Niñez y la Juventud); la Ley 62 de 1987 (Código Penal); la Ley No. 7 de 1977, modificada por el Decreto-Ley 241, de 26 de septiembre del 2006 (Ley de Procedimiento Civil, Administrativo, Laboral y Económico; la Ley No.5 de 1977 (Ley de Procedimiento Penal) y otras leyes, complementan y establecen garantías al ejercicio en Cuba de todos los derechos humanos.
- <sup>6</sup> Cuba es Estado parte de numerosos instrumentos internacionales en la materia, entre ellos: la Convención Internacional sobre la Eliminación de todas las Formas de Discriminación Racial; la Convención sobre la Eliminación de Todas las Formas de Discriminación contra la Mujer; la Convención sobre los Derechos del Niño; el Protocolo Facultativo de la Convención sobre los Derechos del Niño relativo a la venta de niños, la prostitución infantil y la utilización de niños en la pornografía; el Protocolo Facultativo de la Convención sobre los Derechos del Niño relativo a la participación de niños en conflictos armados; la Convención Internacional sobre la Represión y el Castigo del Crimen del Apartheid; la Convención de la UNESCO contra la discriminación en la educación; la Convención contra la Tortura y Otros Tratos o Penas, Crueles, Inhumanos o Degradantes; la Convención Internacional contra el Reclutamiento, la Utilización, la Financiación y el Entrenamiento de Mercenarios. En febrero de 2008, Cuba firmó el Pacto Internacional de Derechos Civiles y Políticos y el Pacto Internacional de Derechos Económicos, Sociales y Culturales.
- <sup>7</sup> En el primer ciclo del EPU se informó ampliamente de la base legislativa que condujo a la elaboración y fundamentación de los derechos humanos, lo cual puede consultarse en el informe nacional de Cuba (documento A/HRC/WG.6/4/CUB/1).
- <sup>8</sup> En la actualidad se trabaja en la elaboración o modificación de varias propuestas legislativas entre las que se destacan: El Código Penal, la Ley de Procedimiento Penal, la Ley de Ejecución de Sanción, la Ley de Policía, el Código Contravencional, la Ley sobre el Tratamiento a las niñas y niños infractores de la Ley Penal, entre otras.
- <sup>9</sup> En el año 2012, se adoptó la Resolución No.2 de la Fiscalía General de la República mediante la cual se creó un Departamento especializado a nivel nacional, provincial y municipal para perfeccionar el proceso de Atención a la Población en la presentación de quejas, reclamaciones y denuncias. Entre el año 2007 y 2011, fueron atendidas por la Fiscalía un total de 419 mil 937 personas siendo tramitados sus asuntos y habiéndole asistido la razón al 26%.
- <sup>10</sup> En el año 2010, se adoptó la Instrucción No. 201 del Tribunal Supremo sobre el control, influencia y atención a sancionados que cumplen en libertad. En el 2011, se adoptó la Instrucción No. 211, sobre la Metodología para la celebración del juicio oral. Además, en marzo de 2012, el Tribunal Supremo Popular adoptó el Acuerdo No.72, mediante el cual se dispuso la aplicación de las Reglas de Brasilia para las Personas en Condiciones de Vulnerabilidad, para brindar mayores garantías a los derechos de las personas en los procesos judiciales.
- <sup>11</sup> Recomendaciones 5 y 38.
- <sup>12</sup> Las tasas de ocurrencia de asesinatos, homicidios y violaciones representaron en el 2011 el 3,3, el 1,9 y el 8,9 por cada 100 mil habitantes, respectivamente.
- <sup>13</sup> Recomendación 6, así como la 15 de las respondidas por Cuba en 2009.
- <sup>14</sup> Coordinador Nacional del Proyecto de Divulgación de los Derechos de la Niñez.
- <sup>15</sup> El Sistema de la Radio Cubana cuenta con 133 programas dirigidos a los niños. El 50 % de los programas dirigidos a la niñez cuentan con la colaboración activa de los propios niños en la

- realización y confección de estos programas. De las 96 emisoras de la Radio Cubana, el 32% desarrollan círculos de interés con la propia niñez, donde trabajan diferentes especialidades.
- <sup>16</sup> Mediante la Instrucción 216 del Tribunal Supremo, se brindó mayor importancia a los procesos que involucren a niños, niñas y adolescentes. Se confirieron amplias posibilidades de interacción de los tribunales con las partes, mecanismos que se corresponden con las actuales tendencias del Derecho Procesal, y con los compromisos contraídos por Cuba al ratificar en 1991 la Convención Internacional de los Derechos del Niño y los que por similar razón derivaron en el Plan de Acción Nacional de Seguimiento a la Conferencia de Beijing, a fin de garantizar el ejercicio pleno y efectivo de los derechos y garantías de los destinatarios de la gestión judicial.
- <sup>17</sup> Dicha metodología consiste en el establecimiento de “Reglas mínimas para la escucha de los menores de edad” y “Reglas para la constitución y funcionamiento del Equipo multidisciplinario en el procedimiento de familia, con la proforma de dictamen”.
- <sup>18</sup> Reglas Básicas de Acceso a la Justicia de las Personas Vulnerables.
- <sup>19</sup> Recomendación 18.
- <sup>20</sup> Ley 16 del 28 de junio de 1978.
- <sup>21</sup> Recomendación 7.
- <sup>22</sup> El Subprograma Institucional cuenta con Hogares de Ancianos en los que hay predominio de hombres (65%) y del grupo de edad de 75 a 99 años (62.63%). Cuenta con 40 centenarios (0.52%). Es una población con algún tipo de discapacidad (71 %), donde el 41 % tiene discapacidad físico-motora y el 30 % discapacidad mental, con algunos casos de discapacidad sensorial.
- <sup>23</sup> El Subprograma Hospitalario cuenta con 32 servicios hospitalarios de Geriatría. Además, existe un Centro de Investigaciones sobre Longevidad y Envejecimiento (CITED).
- <sup>24</sup> Existen 444 Equipos Multidisciplinarios de Atención Gerontológica (EMAG) en cada policlínico, que garantizan la atención a los adultos mayores frágiles y en estado de necesidad. Existen 224 Casas de Abuelos con 6 300 beneficiarios.
- <sup>25</sup> En la actualidad existen 12 438 Círculos de Abuelos. Estos Círculos son una modalidad de atención y socialización de los adultos mayores en la comunidad.
- <sup>26</sup> Las casas del Abuelo son instituciones sociales que brindan atención integral diurna a los ancianos carentes de amparo filial en absoluto o de familiares que no pueden atenderlos durante el día. En estos centros se les proporciona alimentación, asistencia médica y otros servicios de atención que satisfacen las necesidades de estos adultos mayores y la demanda de familiares interesados en acceder a un servicio de atención a tiempo parcial.
- <sup>27</sup> Este tipo de atención para los adultos mayores se ofrece a aquellos que viven solos o con otros ancianos. Son atendidos en esta modalidad 118 141 adultos mayores por 7 500 asistentes sociales domiciliarios que existen en todo el país.
- <sup>28</sup> Las 115 Escuelas de Cuidadores entrenan a las familias en el cuidado de los ancianos.
- <sup>29</sup> Hay 35 580 comedores de atención a la familia en el país y tiene el objetivo de asegurar la alimentación y el estado nutricional a un precio módico.
- <sup>30</sup> Han graduado a 17 000 adultos mayores.
- <sup>31</sup> Recomendación 41.
- <sup>32</sup> Ver nota 18.
- <sup>33</sup> Resolución No. 14 del 2011 de la Ministra de Trabajo y Seguridad Social.
- <sup>34</sup> En la Educación General se encuentran atendidos 3 582 niños, adolescentes y jóvenes con necesidades educativas especiales.
- <sup>35</sup> Entre las nuevas tecnologías están la pantalla táctil, visual voz; interruptores; teclado inteligente; scanner; y la imprenta Braille.
- <sup>36</sup> Recomendaciones 39, 40, 43, 48. Recomendación 12 de las respondidas por Cuba en 2009.
- <sup>37</sup> Además las mujeres constituyen el 28,6% de los ministros (8 Ministras) y el 35,6% de los Viceministros (42 Viceministras).
- <sup>38</sup> Las mujeres son mayoría en los sectores de la educación (72%) y en la salud (69.8%), el 60% de los médicos y el 85,7% del personal de enfermería, constituyen además el 69,3% de los Médicos Generales Integrales. Asimismo, las mujeres son el 53,3 % de los ocupados en el sistema de las ciencias, las innovaciones y las tecnologías, siendo el 48,5% de ellas investigadoras. En las unidades de ciencia y técnica son también el 49,4% de los investigadores. Han irrumpido en muchos sectores que tradicionalmente eran de hombres e incluso ocupan en ellos puestos de dirección. Un ejemplo palpable es la judicatura, donde las mujeres son el 77,5% de los jueces profesionales.
- <sup>39</sup> Recomendaciones 47 y 48.

- <sup>40</sup> El Tercer Informe de Cuba sobre el cumplimiento de los ODM puede encontrarse en los sitios web (<http://www.cubaminrex.com>) y (<http://www.one.cu>).
- <sup>41</sup> Recomendaciones 25, 27, 28, 48 y 50.
- <sup>42</sup> En Cuba funcionan más de 11 mil Consultorios del Médico y Enfermera de la Familia.
- <sup>43</sup> Los niños cubanos se inmunizan contra la tuberculosis, hepatitis B, difteria, tosferina, tétanos, meningocócica B y C, parotiditis, rubeola, sarampión, poliomielitis, las causadas por *haemophilus influenzae*, y la vacuna contra la fiebre tifoidea.
- <sup>44</sup> Entre los medicamentos que han tenido una gran repercusión están el PPG (policosanol), la Estreptoquinasa Recombinante, el Citoprop-P y el Heberprot, para el tratamiento del pie diabético. Se pueden citar además, el Leuferon Colirio, la Eritropoyetina, el Intaccglobín y el Factor de Transferencia.
- <sup>45</sup> Recomendación 27.
- <sup>46</sup> Entre los espacios de creación conjunta para la respuesta al VIH/SIDA se encuentran el Grupo Operativo para el Enfrentamiento y Lucha contra el sida (GOPELS), el Mecanismo de Coordinación de País, la Comisión Técnica de SIDA, Grupo Técnico de ONUSIDA y las Reuniones Nacionales de PVIH y promotores HSH, jóvenes, promotores de condones, y más recientemente de mujeres seropositivas.
- <sup>47</sup> Recomendaciones 6, 48, 50, 55.
- <sup>48</sup> En el 2010, la Tasa neta de matrícula en la Enseñanza primaria era del 99,5% comprendido de 6 a 11 años y el 99,4% de los alumnos que inician el primer grado culminan la Educación primaria (retención en el ciclo).
- <sup>49</sup> Desde el año 1961 hasta la actualidad se han graduado de los dos niveles de enseñanza un total de 2 891 790 personas adultas.
- <sup>50</sup> Recomendaciones 9, 10, 44.
- <sup>51</sup> Anualmente se realiza, durante una semana, el Seminario Nacional para Educadores (por televisión), donde siempre se incluye un tema relacionado con la formación de valores y los derechos humanos. Existe una programación habitual televisiva dirigida a la preparación de los docentes, mediante un espacio denominado *Para ti Maestro*, que se transmite por el Canal Educativo. En el curso escolar 2011-2012 se transmitió el programa *La educación de los niños, adolescentes y jóvenes para un mundo sostenible*.
- <sup>52</sup> Entre los temas que se trabajan a través de postgrados, cursos y conferencias están la tutela efectiva de los derechos; el conocimiento y aplicación de la Constitución; el tratamiento de principios jurídicos como la legalidad y la igualdad; la protección de los derechos a determinados grupos poblacionales como son las mujeres, las personas LGTB y los procesos jurídicos penal, civil, familiar, laboral, económico.
- <sup>53</sup> Recomendación 50.
- <sup>54</sup> Estos ejes temáticos son: la Salud Ambiental (Higiene Personal y Colectiva); la Educación Nutricional e Higiene de los Alimentos; la Educación antitabáquica, antialcohólica y prevención de otras adicciones; la Educación Sexual y la Prevención de las ITS/VIH/Sida; la Prevención de accidentes y la Educación Vial; la Convivencia y Comunicación y la Medicina Natural y Tradicional.
- <sup>55</sup> Recomendaciones 16 y 45.
- <sup>56</sup> Recomendaciones 8 y 54.
- <sup>57</sup> Decreto Ley 289 “De los Créditos a las personas Naturales y otros Servicios Bancarios” del 28 de octubre de 2011.
- <sup>58</sup> El Reglamento aprobado por el Comité Ejecutivo del Consejo de Ministros concede prioridades a la hora de otorgar dichos subsidios, las cuales benefician en primer lugar a las familias afectadas por catástrofes y los casos sociales críticos.
- <sup>59</sup> De ellos 2 870 873 USD fueron aportados por la colaboración multilateral.
- <sup>60</sup> Recomendaciones 51 y 53.
- <sup>61</sup> Para la recomendación relativa a este derecho están vigentes las consideraciones de Cuba acerca del informe de la visita al país del Relator Especial del Consejo de Derechos Humanos sobre el Derecho a la Alimentación. (A/HRC/7/5/Add. 3).
- <sup>62</sup> Diversas regulaciones se han adoptado para ampliar el objeto social del sistema cooperativo. Las Resoluciones No 971/2008, del 25 de noviembre del 2008, la No 982/2011, del 8 de agosto del 2011 y la No. 574/212, del 13 de agosto del 2012, y las Resoluciones No 90/11 del Banco Central de Cuba, la No 122/11 del Ministerio de la Agricultura, la No 369/11 del Ministerio de Finanzas y Precios y la No 121/11 del Ministerio del Turismo en la Gaceta Oficial No. 038 Extraordinaria de 15 de

- Noviembre de 2011 que autoriza a comercializar, de forma mayorista, productos agrícolas al sector del turismo.
- <sup>63</sup> Todas estas formas de producción ejercen la democracia cooperativa a través de las asambleas de asociados que se reúnen sistemáticamente. Poseen un reglamento interno que rige su funcionamiento y el Estado las apoya con créditos, semillas, precios justos y maquinarias, respetando su autonomía.
- <sup>64</sup> El Decreto Ley 259 promulgado el 8 de julio de 2008, dispuso la entrega de tierras ociosas en usufructo a personas naturales y jurídicas.
- <sup>65</sup> Hasta el 31 de enero de 2011 se habían entregado a 161 207 personas naturales un total de 1 288 746.5 hectáreas, de las cuales se han puesto en uso 1 013 508,6 para un 78.6 %, principalmente para ganadería vacuna, cultivos varios y arroz.
- <sup>66</sup> Hasta enero de 2011 se habían entregado a 2 525 personas jurídicas 151 344.5 hectáreas, de las cuales se han puesto en uso 111 257.6 para un 73.5 % principalmente para ganadería vacuna y cultivos varios. De los 2 525 Expedientes de solicitud aprobados para las personas jurídicas, 1 565 son del sistema cooperativo para un 62 %.
- <sup>67</sup> La agricultura urbana se desarrolla bajo el sistema de Oferta y Demanda a los consumidores. En el 2011 existían 3 305 organopónicos, 6453 huertos y 294 sistemas de cultivos semi-protegidos . La Agricultura Suburbana o Peri-urbana se desarrolla en un radio de acción entre 10 y 15 kilómetros alrededor de las poblaciones para propiciar un mayor acceso a los alimentos y racionalizar el gasto de recursos en transporte.
- <sup>68</sup> Recomendación 19.
- <sup>69</sup> El país contaba al cierre de 2011 con 783 000 computadoras personales, . De ellas se estima que 18% están en los hogares y más del 33% en sectores sociales de la salud, la educación y la cultura. A su vez, 2 610 000 usuarios utilizan los servicios de Internet, de ellos 622 000 con navegación plena. Hay un total de 2 285 dominios registrados bajo el .cu y existían más de 500 000 páginas cubanas disponibles en Internet.
- <sup>70</sup> El bloqueo impuesto por los Estados Unidos afecta el acceso a Internet, con restricciones por disponibilidad de ancho de banda y elevados costos de conexión, actualmente sólo es posible a través de satélite. Cuba no puede acceder a tecnologías, programas y aplicaciones informáticas, incluyendo software libre de compañías norteamericanas.
- <sup>71</sup> Ver nota 69.
- <sup>72</sup> Recomendación 42. Recomendación 13 de las respondidas por Cuba en 2009.
- <sup>73</sup> Recomendación 46.
- <sup>74</sup> Recomendación 17.
- <sup>75</sup> En el 2010, el Estado destinó 4 762 millones de pesos a los gastos del régimen de Seguridad Social para beneficiar a 1 649 710 jubilados y pensionados, y sufragó 402.9 millones de pesos para los gastos de Asistencia Social, que protegieron a 118 089 familias y 185 719 beneficiarios protegidos.
- <sup>76</sup> Entre la ampliación de esos derechos están la extensión del derecho a la protección mediante pensión a los huérfanos de ambos padres, a mayores de 17 años que se encuentren estudiando en cursos regulares; se reconoció el derecho del viudo de 65 años o más, o incapacitado para el trabajo, y que dependiera del cónyuge, a simultanear su pensión con la pensión que generó la fallecida, beneficio que sólo se concedía a las viudas, entre otros derechos. La referida Ley ratificó que el régimen general de seguridad social ofrece protección al trabajador en los casos de enfermedad y accidente de origen común o profesional, maternidad, invalidez y vejez y, en caso de muerte, a su familia. De igual forma mantuvo el régimen de asistencia social que brinda protección a cualquier persona no apta para trabajar que carezca de familiares en condiciones de prestarle ayuda.
- <sup>77</sup> Son prestaciones monetarias que se conceden por el término de un año o superior a éste, cuando se demuestra la incapacidad de los miembros del núcleo familiar para incorporarse al empleo, motivado por situaciones de salud, discapacidad u otras causas que lo justifiquen, se verifique insuficiencia de ingresos para asumir la alimentación, medicamentos, el pago de los servicios básicos, y la carencia de familiares obligados a prestar ayuda. Son protegidos en la actualidad (hasta octubre del 2011) un total de 108 942 familias.
- <sup>78</sup> Consiste en atenciones y cuidados básicos de carácter personal, doméstico y social, que se dispensa en el domicilio del beneficiario y que procura apoyos complementarios a personas cuyo grado de discapacidad y/o validismo, le impidan un normal desempeño de sus actividades de la vida diaria. El Servicio ha sido priorizado para la protección de aquellos adultos mayores con discapacidad severa que no cuentan con amparo filial, considerándose éste el sector más necesitado de atención

- especializada. Son protegidos en la actualidad (hasta el mes de octubre del 2011) un total de 3,666 beneficiarios.
- <sup>79</sup> Consiste en proporcionar a adultos mayores, personas con discapacidad y otras personas, la alimentación requerida para elevar su calidad de vida. Tiene como objetivo garantizar el sustento alimentario básico a las personas que lo requieran, mediante la oferta de alimentos elaborados y asimismo en la adquisición de alimentos para una dieta adecuada.
- <sup>80</sup> Las madres de hijos con discapacidad severa que pierden el vínculo laboral para dedicarse al cuidado de su hijo, por constituir la garantía de su debida atención, se le considera ése como su empleo y en consecuencia reciben una prestación monetaria temporal. Se reconoce el tiempo dedicado al cuidado de su hijo como años de servicios, a los fines de la jubilación. Son protegidas en la actualidad ( hasta el mes de octubre del 2011) con esta modalidad de protección, un total de 4,264 madres.
- <sup>81</sup> Recomendación 56.
- <sup>82</sup> Existen 310 librerías, 18 casas de la trova, 464 salas de video - incluyendo 334 en los videoclubes juveniles -, 356 bibliotecas públicas, 267 museos y 2 carpas de circo. Más de 2 500 promotores culturales profesionales se desempeñan en Consejos Populares, circunscripciones y asentamientos poblacionales.
- <sup>83</sup> Recomendaciones 5 y 38.
- <sup>84</sup> La mayor responsabilidad se estableció en los Ministerios de Salud, Educación y Cultura, así como en organizaciones de la sociedad civil como la Federación de Mujeres Cubanas y la Unión de Jóvenes Comunistas.
- <sup>85</sup> Lesbianas, Gay, Transexuales y Bisexuales.
- <sup>86</sup> Recomendaciones 11 y 20.
- <sup>87</sup> El Marco de Acción de Hyogo es el instrumento más importante para la implementación de la reducción del riesgo de desastres que adoptaron los Estados miembros de las Naciones Unidas.
- <sup>88</sup> Se fortalecieron los sectores claves de medioambiente, vivienda, salud, planificación física, educación, agua y agricultura, entre otros, con el objetivo de permitir a las comunidades su independencia. Se trabajó sobre la base del principio de generación territorial distribuida y se instalaron grupos electrógenos de emergencia en objetivos económicos y sociales vitales.
- <sup>89</sup> Cuba creó 57 Centros de Gestión para la Reducción del Riesgo con el apoyo, fundamentalmente, del Programa de Naciones Unidas para el Desarrollo (PNUD). De ellos, 6 a nivel provincial y 51 municipal con 201 Puntos de Alerta Temprana a nivel comunitario (Consejo Popular), y se han instalado 61 sistemas de información geográfica. Además, fueron instalados 89 puntos de alerta y sensores automáticos en ocho cuencas del país.
- <sup>90</sup> Los Acuerdos de cooperación son con Rusia, Ecuador, Argentina y Haití. Los cinco proyectos son con El Salvador, Nicaragua, Guatemala, Haití, República Dominicana y Uruguay.
- <sup>91</sup> Recomendaciones 21, 22, 23, 24, 25, 26, 30 y 33.
- <sup>92</sup> Entre estos estuvieron cubrir las posiciones de la brigada médica con graduados de la Escuela Latinoamericana de Medicina; disponer que un mismo profesional asumiera varias actividades; sustituir a especialistas en anestesia, radiología y fisioterapia, por tecnólogos y licenciados de estos perfiles; negociar con la contraparte la cancelación de servicios que no se emplearan eficientemente, etc.
- <sup>93</sup> En el estudio se detectaron por países las siguientes cifras de población con alguna discapacidad: Venezuela: 336 270; Ecuador: 279 228; Bolivia 82 087; Nicaragua: 126 313 y San Vicente y las Granadinas 2195, lo que evidenció una tasa de 1.54 discapacitados por cada 100 habitantes.
- <sup>94</sup> En el Estudio Clínico Genético Psicosocial a las Personas con discapacidad, mental y motora participaron Genetistas, Defectólogos, Otorrinolaringólogos, Psicólogos, Ortopédicos, Neurofisiatras, entre otras especialidades.
- <sup>95</sup> Entre las estrategias que se aplican para lograr la sostenibilidad se encuentran: garantizar la permanencia de las brigadas médicas cubanas, proteger la docencia y otros programas como la Operación Milagro y el estudio de discapacitados; sustituir unas especialidades por otras factibles para Cuba; diversificar los recursos humanos disponibles, incorporando a las misiones técnicos y licenciados, así como profesores consultantes y titulares en aras de proteger la docencia y mantener su calidad; ente otras.
- <sup>96</sup> El contingente internacionalista "Henry Reeve" fue constituido el 19 de septiembre de 2005. Han prestado colaboración miles de colaboradores cubanos: 688 en Guatemala, 2 564 en Pakistán, 602 en Bolivia, 135 en Indonesia, 54 en México, 79 en Perú, 35 en China. En noviembre del 2009 se envió

- una brigada emergente para El Salvador con 16 colaboradores, en enero del 2010 otra con 1 196 para Haití y en marzo de ese año 68 para Chile.
- <sup>97</sup> Además, con la Operación Milagro en Haití se han realizado 55 402 intervenciones quirúrgicas para devolver la visión a personas con catarata u otras enfermedades de la visión.
- <sup>98</sup> En enero de 2010, al producirse el terremoto en Haití, se encontraban trabajando en ese país 367 colaboradores cubanos, cifra que se incrementó a 1 564 con los integrantes de la Brigada “Henry Reeve”.
- <sup>99</sup> En 1999 Cuba recibe 132 jóvenes haitianos para realizar estudios de medicina, en el 2011 se inaugura la Facultad de Ciencias de Salud en Haití con profesores cubanos, y en el 2004, 321 estudiantes de dicho centro se trasladan a Santiago de Cuba para finalizar sus estudios.
- <sup>100</sup> Recomendaciones 22, 23, 31, 48 y 50.
- <sup>101</sup> El programa se imparte en varios idiomas: español (12 versiones); inglés (1); portugués (2) y en lenguas originarias como aymara(1); quechua (1); guaraní(1); tetum(1); suahili(1); creol(1) y se prevé hacerlo en bambaran (1).
- <sup>102</sup> Con Bolivia y México se firmaron convenios para la Educación Especial.
- <sup>103</sup> Entre ellos se encuentran Angola, Mozambique, Laos, El Salvador, Colombia, Guatemala, Panamá, México, Chile, Perú.
- <sup>104</sup> Instituto Pedagógico Latinoamericano y Caribeño (IPLAC), Centro de Referencia Latinoamericano para la Educación Especial (CELAEE), Centro de Referencia Latinoamericano para la Educación Preescolar (CELEP), Instituto Central de Ciencias Pedagógicas (ICCP), Centro de Idiomas y Computación para extranjeros “José Martí” (CICE) y 16 Universidades Pedagógicas (UCP) en todo el país.
- <sup>105</sup> Se presta colaboración en seis países: Haití. (4), Angola (5), Mozambique (3), Mali (16), Timor Leste (4 ) y Pakistán (3).
- <sup>106</sup> En Venezuela se inició la Misión Cultura Corazón Adentro el 26 de abril de 2008.
- <sup>107</sup> Recomendaciones 13 y 14.
- <sup>108</sup> Cuba igualmente ha respaldado iniciativas y promovido pronunciamientos en el marco del MNOAL a favor del reconocimiento y admisión del Estado de Palestina en la ONU y en contra de la ocupación israelí. Cuba es Vicepresidente del Comité para el ejercicio inalienable de los derechos del pueblo palestino y Vicepresidente del Comité Especial de Descolonización de las Naciones Unidas. Además, el país es miembro del Comité sobre Palestina del MNOAL
- <sup>109</sup> “Prácticas israelíes que afectan a los derechos humanos del pueblo palestino en el territorio palestino ocupado, incluida Jerusalén Oriental”; “Los asentamientos israelíes en el territorio palestino ocupado, incluida Jerusalén Oriental, y en el Golán sirio ocupado”; “Aplicabilidad del Convenio de Ginebra relativo a la protección debida a las personas civiles en tiempo de guerra, de 12 de agosto de 1949, al territorio palestino ocupado, incluida Jerusalén Oriental, y a los demás territorios árabes ocupados” y “Labor del Comité Especial encargado de investigar las prácticas israelíes que afectan a los derechos humanos del pueblo palestino y otros habitantes árabes de los territorios ocupados”.
- <sup>110</sup> Cuba ha denunciado reiteradamente la situación colonial en la que Estados Unidos mantiene sometido al pueblo puertorriqueño, negándole el ejercicio del derecho inalienable a la libre determinación y la independencia plenas.
- <sup>111</sup> La postura de Cuba parte del pleno respeto a la resolución 1514 (XV) de la AGNU y las 30 resoluciones y decisiones aprobadas por el Comité Especial de descolonización relativas a Puerto Rico.
- <sup>112</sup> Recomendaciones 34, 36, 37, 53. Recomendaciones 1, 5, 8, 9, 10 y 11 de las respondidas por Cuba en 2009.
- <sup>113</sup> La elaboración de estos informes contribuyó al fortalecimiento del marco institucional de derechos humanos en Cuba. Asimismo, contribuyó a crear las herramientas y la adopción de medidas a nivel nacional para dar seguimiento a las recomendaciones y observaciones finales de los órganos de tratados.
- <sup>114</sup> Estos informes son: el segundo informe periódico al Comité de los Derechos del Niño (2011), los informes combinados del 14° al 18° al Comité para la Eliminación de la Discriminación Racial (2011) y los informes combinados segundo, tercero y cuarto al Comité contra la Tortura (2012).
- <sup>115</sup> Estos informes son: los informes periódicos combinados séptimo y octavo en virtud de la Convención sobre la eliminación de todas las formas de discriminación contra la mujer (2010), y el informe inicial en virtud del Protocolo Facultativo de la Convención sobre los Derechos del Niño relativo a la participación de los niños en los conflictos armados (2011).

- <sup>116</sup> Cuba es parte de los siguientes instrumentos internacionales en materia de derechos humanos: Convención Internacional para la Eliminación de todas las Formas de Discriminación Racial, Convención Internacional sobre la Represión y el Castigo del Crimen del Apartheid, Convenio de la OIT (No. 100) sobre la igualdad de remuneración para hombres y mujeres, Convención de la UNESCO contra la discriminación en la educación, Convenio de la OIT (No. 111) relativo a la discriminación en materia de empleo y ocupación, Convención Internacional contra el Apartheid en los Deportes, Convención para la Prevención y la Sanción del Delito de Genocidio, Convención sobre la Imprescriptibilidad de los Crímenes de Guerra y de los Crímenes de Lesa Humanidad, Convención contra la tortura y otros tratos o penas crueles, inhumanos o degradantes, Convención suplementaria sobre la Abolición de la Esclavitud, la Trata de Esclavos y las Instituciones y Prácticas Análogas, Convenio para la Represión de la Trata de Personas y de la Explotación de la Prostitución Ajena, Convenio de la OIT (No. 29) relativo al trabajo forzoso, Convenio de la OIT (No. 105) relativo a la abolición del trabajo forzoso, Convención sobre el Derecho Internacional de Rectificación, Convenio de la OIT (No. 11) sobre el derecho de asociación y de coalición de los trabajadores agrícolas, Convenio de la OIT (No. 87) sobre la libertad sindical y la protección del derecho de sindicación, Convenio de la OIT (No. 98) relativo a la aplicación de los principios del derecho de sindicación y de negociación colectiva, Convenio de la OIT (No. 122) relativo a la política de empleo, Convenio de la OIT (No. 135) relativo a la protección y facilidades que deben otorgarse a los representantes de los trabajadores, Convenio de la OIT (No. 141) sobre las organizaciones de trabajadores rurales y su función en el desarrollo económico y social, Convenio de la OIT (No. 151) relativo a la protección del derecho de sindicación y los procedimientos para determinar las condiciones de empleo en el Servicio Público, Convención sobre los Derechos Políticos de la Mujer, Convención sobre la Nacionalidad de la Mujer Casada, Convención sobre el Consentimiento para el Matrimonio, la Edad Mínima para Contraer Matrimonio y el Registro de los Matrimonios, Convención para la eliminación de todas las formas de discriminación contra la mujer, Convención sobre los Derechos del Niño, Protocolo Facultativo a la Convención sobre los Derechos del Niño relativo a la venta de niños, la pornografía y la prostitución infantiles, Protocolo Facultativo a la Convención sobre los Derechos del Niño relativo a la Participación de los Niños en los Conflictos Armados, Convenio de la OIT (No. 138) relativo a la edad mínima de admisión al empleo, Convenio de Ginebra para aliviar la suerte que corren los heridos y los enfermos de las fuerzas armadas en campaña, Convenio de Ginebra para aliviar la suerte que corren los heridos, los enfermos y los náufragos de las fuerzas armadas en el mar, Convenio de Ginebra relativo al tratamiento a los prisioneros de guerra, Convenio de Ginebra relativo a la protección debida de las personas civiles en tiempo de guerra, Protocolo Adicional a los Convenios de Ginebra del 12 de agosto de 1949 relativo a la protección de las víctimas en conflictos armados internacionales, Convención para la Protección de todas las Personas contra las Desapariciones Forzadas, Convención sobre los Derechos de las Personas con Discapacidad, Segundo Protocolo Adicional a los Convenios de Ginebra del 12 de agosto de 1949 relativo a la protección de las víctimas en conflictos armados sin carácter internacional, Protocolo de la UNESCO instituyendo una Comisión de buenos oficios y conciliación que será responsable de buscar el arreglo de cualquier disputa que puede aflorar entre los Estados Partes de la Convención contra la Discriminación en la Educación, Convención Internacional para la represión de los atentados terroristas cometidos con bombas, Convención Internacional para la represión de la financiación del terrorismo, Protocolo para modificar la Convención sobre la Esclavitud, Convención para la protección de las expresiones de diversidad cultural.
- <sup>117</sup> Estos son los Pactos de Derechos Humanos; el Protocolo para prevenir, reprimir y sancionar la trata de personas, especialmente mujeres y niños, que complementa la Convención de las Naciones Unidas contra la Delincuencia Organizada Transnacional; el Protocolo contra el tráfico ilícito de migrantes por tierra, mar y aire que complementa la Convención de las Naciones Unidas contra la Delincuencia Organizada Transnacional; Protocolo sobre el Estatuto de Refugiados; Convenio 182 de la OIT sobre las peores formas de trabajo infantil y la acción inmediata para su eliminación; Convenio Iberoamericano de Seguridad Social.
- <sup>118</sup> Cuba preserva su capacidad soberana de invitar, según considere oportuno, a cualquier titular. Se tendrá presente tanto la capacidad de asegurar el cumplimiento exitoso de los programas que requieren las visitas, como el impacto y contribución que las mismas puedan realizar al país y a la promoción de los derechos humanos en otras partes del mundo.
- <sup>119</sup> Recomendación 35.

- <sup>120</sup> Cuba continúa presentando diversas resoluciones en el Consejo de Derechos Humanos y en la Tercera Comisión de la AGNU, tales como: “El derecho a la alimentación”, “Composición del personal de la Alta Comisionada para los Derechos Humanos”, “El Foro social”, “Promoción del disfrute de los derechos culturales de todos y respeto de la diversidad cultural”, “Los Derechos Humanos y la solidaridad internacional”, “El uso de mercenarios como medio de violación de los derechos humanos y obstaculizar el ejercicio del derecho de los pueblos a la libre determinación”, “La promoción del derecho de los pueblos a la paz”, “Consecuencias de la deuda externa y de las obligaciones financieras internacionales conexas de los Estados para el pleno goce de todos los derechos humanos, sobre todo los derechos económicos, sociales y culturales”, “La promoción de un orden internacional democrático y equitativo”, “Fortalecimiento de las actividades de Naciones Unidas en el campo de los derechos humanos, a través de la promoción de la cooperación internacional y la importancia de la no selectividad, objetividad e imparcialidad”.
- <sup>121</sup> Recomendación 12. Cuba continuará presentando en la Asamblea General de las Naciones Unidas el proyecto de resolución titulado “Necesidad de poner fin al bloqueo económico, comercial y financiero impuesto por los Estados Unidos de América contra Cuba”. Esa resolución es respaldada cada año por la abrumadora mayoría de la comunidad internacional.
- <sup>122</sup> Esta guerra económica ha durado más de cinco décadas. Hasta diciembre de 2011, el daño económico directo causado al pueblo cubano por la aplicación del bloqueo superaba los 108 mil millones (108,000,000,000) de dólares de los Estados Unidos, a precios corrientes, en un cálculo sumamente conservador. Si se toma en consideración la depreciación del dólar frente al valor del oro en el mercado financiero internacional, la afectación a la economía cubana asciende a un billón 66 mil millones (1,066,000,000,000) de dólares de los Estados Unidos.
- <sup>123</sup> Las invasiones mercenarias; agresiones biológicas, radiales y televisivas; aliento externo a la emigración ilegal y violenta; planes de asesinato a sus principales dirigentes; amenazas de invasión, incluida en 1962; así como sabotajes y actos terroristas que han causado numerosas víctimas y cuantiosos daños a objetivos económicos y sociales del país. Como resultado de 681 acciones terroristas y una invasión mercenaria contra el pueblo cubano, todas probadas y documentadas, se ha producido la pérdida irreparable de la vida de 3478 mujeres, hombres y niños, mientras otros 2 099 cubanos han quedado físicamente discapacitados por el resto de sus vidas.
- <sup>124</sup> Para los años fiscales 2010 y 2011, la administración del Presidente Obama destinó 40 millones de dólares (20 millones en cada año fiscal), a través de la USAID y el Departamento de Estado, a operaciones públicas dirigidas a imponer un “cambio de régimen” en Cuba. Mucho más dinero ha sido canalizado para acciones encubiertas de sus servicios de inteligencia.
-